

DANIEL TONYE

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA GESTION DES  
FORÊTS COMMUNAUTAIRES AU CAMEROUN

Mémoire présenté  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
dans le cadre du programme de Maîtrise en sciences forestières  
pour l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)

FACULTÉ DE FORESTERIE ET GÉOMATIQUE  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

MARS 2008

© Daniel Tonye, 2008

## Résumé

Depuis plus d'une décennie, le Cameroun implique dans sa politique forestière, les populations locales dans la conservation et la gestion durable des ressources forestières nationales et la lutte contre la pauvreté. Si le processus de foresterie communautaire (FC) est porteur d'espoir pour certains, il crée des soucis à d'autres à cause des difficultés liées à sa mise en application sur le terrain. L'objectif général de cette étude était d'intégrer les organisations paysannes à l'évaluation de l'impact des forêts communautaires sur les conditions de vie des populations locales au Cameroun. Les résultats d'études précédentes et celles issues d'une enquête conduite dans le milieu d'étude ont fourni une meilleure connaissance de la situation. L'enquête a été menée pour comprendre les difficultés liées à l'acquisition d'une forêt communautaire et les indicateurs de leur impact sur les conditions de vie des populations. Trente deux (32) organisations paysannes qui possédaient des forêts communautaires, et quatre (4) personnes ressources du Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF) ont été interviewés. Les résultats ont montré que, la durée d'acquisition d'une forêt communautaire est longue (4 ans) pour la majorité des organisations paysannes (OP) (47 %), et les coûts y relatifs sont élevés, variant entre 10 000 000 FCFA et 19 999 995 FCFA, pour 47% des organismes. Les O.N.G. jouent un rôle clé dans l'accompagnement des OP qui ont établies des comités de gestion dans le processus d'acquisition de forêts communautaires. Tous les organismes interviewés font face à des difficultés à élaborer un plan simple de gestion (PSG). 75 % des répondants ont cité le manque d'expertise et de moyens financiers comme obstacles majeurs dans l'exécution de leur PSG. Des problèmes surgissant au sein des organisations sont résolus par les communautés elles-mêmes, alors que ceux opposant les organisations aux entités externes, le sont par une autorité établie. Une observation importante de notre étude est que, toutes les OP acceptent la décision ministérielle qui limite l'exploitation de la forêt communautaire au niveau artisanal. Notre étude indique aussi que, les PSG influencent les conditions de vie des populations locales. Toutefois, des études ultérieures sont nécessaires pour évaluer l'impact écologique des forêts communautaires au Cameroun.

## **Abstract**

For more than a decade, Cameroon involves in its forest policy, the local communities in the conservation and the sustainable management of the national forest resources and the struggle against poverty. If the process of community forest is a source of hope for some, it could create worries to others because of the difficulties linked to its implementation. The general objective of this study was to integrate the local organizations into the evaluation of the impact of community forest management on the living conditions of local communities in Cameroon. Results of previous studies and a survey conducted in the country revealed clues knowledge of the situation. The survey was conducted to understand the difficulties linked with the acquisition of a community forest and the indicators of their impact on the living conditions of the populations. Thirty two farmers' organizations which owned communities forests, and four resource persons of the Ministry of forest and fauna (MINFOF) were interviewed. Results showed that, the duration needed to acquire a community forest is long (4 years) for the majority of the organizations (47 %), and the related costs were high, varying between 10 000 000 fcfa and 19 999 995 fcfa, for 47% of the organizations. NGOs played key role in accompanying the organizations who have an established management comity in the process of community forest acquisition. All the interviewed organizations faced difficulties in elaborating their simple management program (SMP). Seventy five per cent (75 %) of the referees quoted the lack of expertise and financial means as main obstacles in the execution of their SMP. Problems rising within the organization are solved by the communities themselves, while those opposing the organizations and external entities are solved through an established authority. A major observation of our study is that, all the organizations agree with the ministerial decision to limit the exploitation of community forest to an artisanal one. Our study reveals also that, SMP has effects on the living conditions of the local communities. But, subsequent studies are necessary to investigate the ecological impact of community forest in Cameroon.

## **Avant-Propos**

Ce travail est le résultat d'efforts conjugués durant plusieurs années sous la conduite de Nancy Gélinas notre directrice, de Damase Khasa notre codirecteur et Marius Pineau notre superviseur. Nous les remercions pour les encouragements, les conseils judicieux et pertinents, les orientations à toutes les phases de la recherche. Sans eux, nous n'y serions peut-être jamais arrivé.

Nous remercions aussi les responsables de gestion des FC et du MINFOF, pour avoir accepté de répondre au questionnaire que nous leur avons fait parvenir.

Nos remerciements s'adressent aussi à vous : Alain René Atangana, Aimé Jean Messiga, Albert Mbock, Jude Jean Gilles, Marie Ngonu, Patrice Pa'ah, Roger Pédieu, pour votre assistance et le réconfort moral que vous avez su apporter.

Ne dit-on pas que derrière tout grand homme se cache une grande femme ? Cette grande femme, c'est Claudine. Ce travail doit beaucoup à cette très chère épouse car, il n'est toujours pas donné de consentir à autant de sacrifices. Quand parfois l'esprit était engourdi, que le découragement devenait par trop envahissant, que la foi n'y était plus, par un mot, un geste, elle sut insuffler la force, la ténacité, la détermination.

Bryan et Audana, formidables enfants chéris, papa vous aime très fort. Encore un peu de temps et nous serons ensemble.

Merci à vous tous, parents, amis et connaissances qui d'une manière ou d'une autre avez apporté votre contribution à la réalisation de ce mémoire.

Que chaque lecteur trouve autant de plaisir à ce produit qui, nous l'espérons, apportera sa pierre à la grande et complexe œuvre de construction de la foresterie communautaire.

*Ce travail est dédié au Ministère  
camerounais des enseignements secondaires  
et surtout au chef de ce département, Louis  
Bapes Bapes pour tout le soutien,  
l'assistance qu'ils m'ont continuellement  
apportés.*

# Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Avant-Propos.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	viii
Introduction.....	1
Chapitre 1: Problématique de la foresterie communautaire.....	3
1.1    Aperçu historique de la foresterie communautaire.....	3
1.2    Définitions.....	7
1.2.1    Forêt communautaire.....	7
1.2.2    Foresterie communautaire.....	7
1.2.3    Foresterie participative.....	9
1.3    Foresterie communautaire au Cameroun.....	10
1.3.1    Contraintes à la foresterie communautaire au Cameroun.....	13
1.3.2    Communautés paysannes au Cameroun.....	16
1.3.2.2    Organisations paysannes.....	17
1.4    Procédures d’attribution des forêts communautaires.....	17
1.5    Difficultés d’implantation des forêts communautaires et pistes de solutions.....	21
1.6    Question de recherche.....	22
1.7    Objectifs de l’étude.....	22
Chapitre 2 : Méthodologie et territoires étudiés.....	24
2.1    Approche méthodologique.....	24
2.1.1    Questionnaires.....	24
2.1.2    Entrevues.....	25
2.1.3    Traitements des données.....	25
2.2    Territoires étudiés.....	26
2.3    Population et échantillonnage.....	28
2.4    Déroulement des activités de collecte des données.....	28
2.4.1    Mode de collecte des données.....	28
2.4.2    Outils de collecte.....	29
Chapitre 3 : Résultats.....	31
3.1    Résultats de l’enquête menée auprès des agents du MINFOF.....	31
3.1.1. Répartition des organisations paysannes en fonction des coûts investis pour l’acquisition de leur FC.....	31
3.1.2. Répartition des organisations paysannes en fonction de la durée d’acquisition de leur FC.....	32
3.1.3. Répartition des organismes fournissant de l’information aux organisations paysannes.....	33
3.1.4. Points de vue des agents de l’Administration interviewés.....	34
3.2. Résultats de l’enquête menée auprès des organisations paysannes.....	34
3.2.1. Questionnaires non retournés.....	34
3.2.2    Connaissance de la procédure d’attribution des FC par les organisations paysannes de la zone d’étude.....	35

3.2.3. Appréciation de la gestion des FC et reconnaissance des personnes initiatrices de la formation nécessaire à l'élaboration des PSG.....	36
3.2.4. Contraintes liées à la mise en œuvre des PSG et gestion des conflits .....	37
3.2.5. Perception des organisations paysannes du mode d'exploitation des FC.....	38
3.2.6. Perception paysanne des accords contractés avec les partenaires .....	38
3.3. Effets des forêts communautaires sur les conditions de vie des communautés paysannes du Cameroun .....	39
Chapitre 4 Analyse et discussion .....	41
4.1 Moyens utilisés pour réaliser l'enquête et modes appliqués.....	41
4.1.1 Envoi simple de questionnaires .....	41
4.1.2 Questionnaires avec entretien .....	41
4.2 Questionnaires non retournés.....	42
4.3 Contraintes d'acquisition des forêts communautaires .....	42
4.3.1 Durée et coûts d'acquisition des forêts communautaires.....	42
4.3.2 Appropriation de la procédure .....	45
4.4 Gestion des forêts communautaires .....	47
4.4.1 Comités de gestion.....	47
4.4.2 Mise en œuvre des plans simples de gestion .....	48
4.4.3 Types d'exploitation, partenariats et conflits.....	48
4.5 Impact des forêts communautaires sur le niveau de vie des populations .....	51
4.5.1 Sur le plan socio-économique.....	51
4.5.2 Sur le plan technique.....	52
4.6 Récapitulatif des résultats de l'enquête réalisée au Cameroun en 2006 .....	53
Conclusion .....	56
Bibliographie .....	57
Annexe1 : Questionnaire à l'intention des responsables des GIC/Associations bénéficiaires de FC.....	62
Annexe2 : Questionnaire à l'intention aux responsables du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).....	67
Annexe3 : Autorisation de stage au MINFOF .....	70
Annexe4 : Lettre de rappel adressée aux agents du MINFOF .....	71
Annexe5 : Lettre de rappel adressée aux communautés .....	72

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.1</b> Forêts communautaires au Cameroun: situation actuelle .....	12
<b>Tableau 3.1</b> Répartition des organisations en fonction de la durée d'acquisition des FC ...	33
<b>Tableau 4.1</b> Récapitulatif des résultats de l'enquête réalisée au Cameroun en 2006 .....	55



## Liste des figures

<b>Figure 1.1</b> Étapes de la procédure d'attribution d'une FC au Cameroun.....	19
<b>Figure 2. 1</b> Carte des provinces du Cameroun (Source : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) .....	27
<b>Figure 3.1</b> Répartition des organisations paysannes en fonction des coûts investis pour l'acquisition de leur FC.....	32
<b>Figure 3.2</b> Distribution des organisations fournissant l'information aux organisations paysannes .....	34
<b>Figure 3.3</b> Répartition des organisations en fonction du niveau d'appropriation de la procédure d'attribution des FC et de la pertinence de l'information.....	35
<b>Figure 3.4</b> Pertinence des éléments du dossier de la procédure d'attribution des FC dans la zone d'étude.....	36
<b>Figure 3.5</b> Appréciation du mode de gestion appliqué aux FC (a) et reconnaissance des initiateurs de la formation préalable au PSG (b) par les organisations paysannes. ....	37
<b>Figure 3.6</b> Origine des contraintes liées à la mise en œuvre des PSG et nature des conflits rencontrés par les organisations paysannes .....	37
<b>Figure 3.7</b> Perception de : (a) l'impact de l'exploitation artisanale des FC sur le changement des conditions de vie et de : (b) l'interdiction d'une exploitation artisanale des FC .....	38
<b>Figure 3.8</b> Perception des organisations du respect des contrats avec les partenaires.....	39
<b>Figure 3.9</b> Effets des FC sur les conditions de vie des communautés paysannes du Cameroun.....	39

## Introduction

Partout à travers le monde, des mesures sont prises pour concilier les enjeux économiques et l'impact écologique et social<sup>1</sup> en vue de la lutte contre la pauvreté. A cet effet, le Cameroun révisé son code forestier et adopte une nouvelle politique intégrant la notion de foresterie participative et l'élaboration de programmes forestiers nationaux. Cette initiative le place parmi les pays qui témoignent d'une forte volonté autant dans l'intention que dans l'agir, pour une gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et pour l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Ces nouvelles orientations impliquent la décentralisation des pouvoirs à l'échelle locale, les approches participatives et la prise en compte des usages et [des] fonctions multiples des forêts. (Djeumo, 2001).

La foresterie communautaire voit le jour au Cameroun à travers le régime des forêts et de la faune de 1994<sup>2</sup>. Pour parvenir à une gestion durable de ses ressources (bois d'œuvre, bois de chauffe, rotin, plantes médicinales, fruits, etc.), il est judicieux d'impliquer les populations locales et autochtones riveraines<sup>3</sup> dans le processus de gestion des forêts.

A ce jour, Brown (1999), Djeumo (2001), Minef (2003), Oyono et al. (2003 et 2004), entre autres, reconnaissent certes que des progrès réels ont été accomplis dans le domaine par l'État et les autres acteurs du secteur mais, les jugent encore insuffisants pour combler les attentes. L'évaluation des impacts sociaux permet l'incorporation des enjeux sociaux soulevés par la mise en œuvre d'un projet de politique, de programme ou de plan (Burdge, 2004 ; Vanclay, 2003). L'Administration en charge des forêts reconnaît que des avancées significatives ont été réalisées dans la gestion des forêts communautaires (FC). Toutefois, elle pense que l'État, en tant que garant des institutions et régulateur des rôles sociaux ainsi que les communautés locales, principaux bénéficiaires du concept de foresterie communautaire, peuvent mieux faire (Minef, 2003).

La présente étude a pour but de donner l'occasion aux populations de s'exprimer, à travers une enquête visant à estimer les impacts socio-économiques de la gestion participative

---

<sup>1</sup> Conférence de Rio de Janeiro Brésil de 1992 baptisée Sommet de la terre.

<sup>2</sup> Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des forêts et de la faune au Cameroun.

appliquée dans le cadre du programme des forêts communautaires au Cameroun. L'évaluation des impacts sociaux est considérée comme l'une des voies permettant aux populations d'exprimer leurs opinions.

Aussi avons-nous, au moyen d'un questionnaire, pris des avis auprès de responsables de gestion d'organisations paysannes (OP) gestionnaires de forêts communautaires qui ont mis en œuvre les plans simples de gestion (PSG) de leurs forêts. L'objet de la recherche est de relever et d'évaluer d'une part l'apport de la foresterie communautaire au sein des communautés depuis son implantation et, d'autre part, les insuffisances.

La démarche suivie dans le cadre de ce mémoire se présente en quatre grandes parties :

- Le premier chapitre porte sur la problématique et la revue de la littérature associées à la foresterie communautaire dans le monde et au Cameroun.
- Le deuxième chapitre présente les territoires d'étude et la méthodologie utilisée.
- Le troisième expose les résultats de la recherche.
- Le quatrième chapitre analyse le contenu des discours des agents de l'Administration et des organisations paysannes interrogées, et enfin, conclut le travail.

---

<sup>3</sup> Décret no 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des forêts.

# **Chapitre1: Problématique de la foresterie communautaire**

## **1.1 Aperçu historique de la foresterie communautaire**

Vivant en communauté, l'homme, pour ses moyens de subsistance, dépend depuis des temps reculés, des forêts. Ohenjo, N., et al. (2006) rappellent que:

Les Pygmées [d'Afrique] qui vivent de la façon traditionnelle forment de petits groupes égalitaires et mobiles dont les stratégies de survie comprennent la chasse, la cueillette, l'agriculture artisanale et l'échange de produits forestiers avec les agriculteurs voisins. Ils considèrent qu'ils appartiennent à la forêt, à laquelle ils sont intimement liés par l'intermédiaire des esprits de leurs ancêtres et de ceux de la forêt.

Toutefois, Wells (1995) pense que jusqu'au début des années 1990, les populations évoluant dans ou près des écosystèmes biologiquement diversifiés, récoltent généralement peu de bénéfices de la conservation ou de l'exploitation durable des ressources. (Hobbley, (1996) cité par Brown et Schreckenberg, (2001), affirme aussi: qu'"embrassant toute une série de formes sociales de gestion forestière, les origines de la foresterie communautaire sont étroitement liées aux programmes lancés par les gouvernements, tels que la foresterie des groupes d'usagers au Népal et la gestion forestière commune (Joint Forest Management) en Inde". Dans l'un comme dans l'autre cas, la préoccupation initiale porte sur la situation des terres dégradées dont les administrations forestières sont favorables à la gestion communautaire. Poffenberger, (2000), toujours cité par Brown et Schreckenberg (*ib*), constate que «La transition d'une conservation stricte et d'une utilisation de subsistance de ces forêts à une gestion des bois (et des produits forestiers non ligneux) plus commerciale demeure difficile» Depuis 1990, le Ministère indien de l'environnement et des forêts a publié une circulaire définissant une politique de promotion de la gestion conjointe et du partage des ressources.

Les forêts riches en essences de valeur, prisées sur les marchés internationaux sont difficilement cessibles aux peuples de forêt et pour cause : d'une part, les populations villageoises ne sont pas suffisamment équipées pour en faire une exploitation rationnelle et d'autre part, en confier l'exploitation aux compagnies forestières accomplies est plus

intéressant tant pour l'industrie du bois que pour l'administration. Sur le plan international, jusqu'à une époque encore récente, des cas où les communautés sont associées dans la gestion de telles forêts seraient encore relativement rares. Primack et al. (1998), cite l'exemple du Mexique où des communautés éjido de Quintana de Roo ont essayé de développer des systèmes durables de gestion forestière autour de la production de bois de grande valeur. Brown et Schreckenber, (2001) pensent

«toutefois (que) la situation des ejidos est exceptionnelle [pour l'époque] car elles ont un long passé de sécurité foncière, inscrite dans la constitution de 1917 après la révolution mexicaine. La législation, le régime foncier et les pratiques coutumières compliquent encore la prise de décisions. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres pays tropicaux où les systèmes fonciers prévalant dans les zones forestières sont souvent complexes et peu clairs».

Fortmann, (1984) corrobore cette idée lorsqu'il relate que, dans certains pays d'Afrique, l'utilisation des terres est encore régie avant tout par des systèmes corporatifs de lignage souvent complexes englobant les terres communales, qui ne se prêtent guère à des généralisations utiles. Toutefois, selon Diarra, (1999) pour se démarquer, le Burkina Faso a opté au début des années quatre-vingt, pour la participation des populations qui constitue pour lui la voix incontournable d'une gestion intégrée des ressources forestières. Plus récemment encore, un modèle adapté de développement forestier coopératif ou associatif durable et rentable pour tous a été expérimenté au Guatemala, au Nicaragua, en Uruguay, à Haïti, en Côte-d'Ivoire et, entre autres au Cameroun. Des résultats encourageants ont été enregistrés<sup>4</sup> :

- la création et le renforcement de départements forestiers dans des organisations communautaires, des coopératives agricoles et des fédérations de coopératives agricoles ;
- la mise sur pied de pépinières avec une production annuelle des millions de plants ;
- l'installation de scieries mobiles pour la production de bois d'œuvre ;
- l'implication de plus de femmes dans les activités agroforestières ;

---

<sup>4</sup> Source : Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)  
<http://www.socodevi.org>

Dans son texte introductif du CD ROM publié en 2006 et intitulé : Communautés et forêts : Publications de la FAO sur la foresterie participative, la FAO résume son rôle joué dans la gestion durable et participative des arbres et des forêts dans le monde<sup>5</sup>.

S'il faut s'en tenir à Danso et al. (2000), la documentation décrivant les expériences asiatiques de gestion des ressources naturelles à caractère communautaire est importante mais, peu de connaissances et d'écrits sur les expériences en Afrique sont disponibles. Certaines des nombreuses tentatives menées pour associer les communautés locales à la gestion des forêts et autres ressources africaines ont été présentées à Banjul en Gambie lors de «l'atelier international sur la Foresterie communautaire en Afrique» en avril 1999 (Rapport de la FAO, 2000). Le développement de la foresterie communautaire s'est fait très rapidement sur ce continent.

Depuis le début des années 1990, sur le plan international, l'accent est mis sur l'approche participative accrue des populations locales à la gestion forestière. Qu'il s'agisse de la cogestion, de la planification ou du transfert des responsabilités sur les FC, l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles par elles-mêmes est aujourd'hui plus qu'une innovation technique.

Karsenty, (2006) présente le Cameroun dans son rôle de précurseur en la matière, avec une série de réformes parfois inédites sur le continent. Parmi elles, la limitation de l'exportation des grumes et la constitution de forêts communautaires. Dans cette optique, il apparaît que les efforts sur la foresterie communautaire entrepris par l'Administration camerounaise, ont connu au fil du temps une évolution progressive et significative. C'est ainsi que depuis 1994, de multiples Actes gouvernementaux impliquent divers acteurs dans le secteur:

---

<sup>5</sup> Les produits et services fournis par les forêts et les arbres sont d'une importance cruciale pour la plupart de ceux qui vivent dans les zones rurales et en particulier pour les pauvres. La FAO se consacre à l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural en soutenant la foresterie participative et la gestion durable des forêts et des arbres. Initialement le principal vecteur des activités de la FAO dans ce domaine a été le Programme «Arbres, Forêts et Communautés Rurales» (FTPP), un fonds fiduciaire multidonateurs qui a démarré en 1987 et s'est achevé en 2002. Ce programme international de foresterie communautaire avait pour objet de renforcer l'équité sociale et économique et d'améliorer les conditions de vie, en particulier des pauvres, grâce à une gestion durable et participative des arbres, des forêts et des autres ressources naturelles.

- 1 Loi no 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts et de la Faune au Cameroun;
- 2 Décret no 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des forêts;
- 3 1997, attribution des deux premières forêts communautaires au Cameroun;
- 4 Décision no 253/D/MINEF/DF, portant adoption du document Intitulé : " Manuel de Procédures d'Attribution et des Normes de Gestion des Forêts Communautaires";
- 5 Arrêté no 252/A/CAB/MINEF/DF, portant adoption du modèle de Convention de Gestion des Forêts Communautaires dans le Domaine National;
- 6 23 février 2001 : signature par le Ministre de l'Environnement et des Forêts d'une Lettre circulaire limitant l'exploitation industrielle dans les Forêts communautaires;
- 7 21 décembre 2001 : signature par le Ministre de l'Environnement et des Forêts de l'Arrêté fixant les modalités d'attribution en priorité aux communautés villageoises riveraines de toute forêt susceptible d'être érigée en forêt communautaire;
- 8 26 juin 2002 : Décision du Ministre de l'Environnement et des Forêts fixant les modalités d'exploitation en régie dans le cadre de la mise en œuvre des plans simples de gestion des forêts communautaires;
- 9 Avril 2003 : présentation aux institutions financières internationales par le Cameroun, du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP);
- 10 Décembre 2003 : État des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun (Minef, 2003).

Au Cameroun comme dans nombre de pays africains, bien que des mesures soient prises en vue de vulgariser l'approche participative en foresterie, la littérature est peu loquace sur les expériences où on fait appel aux populations bénéficiaires pour l'évaluation des programmes de mise en valeur par les forêts communautaires. Au Burkina Faso, de même qu'en Tanzanie où la participation de la population à la gestion des ressources naturelles est une préoccupation des autorités administratives depuis les années quatre vingt ne présentent pas meilleure figure dans le domaine.

## 1.2 Définitions

### 1.2.1 Forêt communautaire

Le RIDDAC, (2006), reprenant le Service canadien des forêts, définit la Forêt communautaire comme étant une zone du domaine forestier non-permanent affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan de gestion simplifié. Pour le Minef, (1998), qui cite l'article 3(11) du Décret (95/531/PM du 23 août 1995)<sup>6</sup>, la forêt communautaire désigne : « une forêt du domaine forestier non permanent de l'État, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'Administration chargée des forêts. La gestion de cette forêt relève de la communauté villageoise concernée avec le concours ou l'assistance technique de l'Administration chargée des forêts ». Oyono et al. (2006) ajoutent qu'elle est une forêt du domaine non permanent, encore appelé « domaine national ». En d'autres termes, une forêt communautaire est une forêt allouée à des fins de gestion et d'exploitation à une communauté villageoise qui y détient des droits d'usufruit et des droits socio-historiques. Dans le cadre de cette étude, les concepts de “foresterie communautaire” et “forêt communautaire” sont conformes aux définitions du *Manuel des procédures* (MP) élaboré par le Ministère camerounais en charge des forêts.

### 1.2.2 Foresterie communautaire

La FAO, (1978) définit la foresterie communautaire comme l'ensemble des situations dans lesquelles les populations locales sont étroitement associées à une activité forestière. Ces situations vont de l'établissement des parcelles boisées dans les régions déficitaires en bois et autres produits forestiers pour les besoins locaux, aux activités traditionnelles des communautés forestières, en passant par l'arboriculture commerciale, l'exploitation agricole, la transformation des produits forestiers au niveau familial, artisanal ou de la petite industrie. La foresterie communautaire est la somme des processus dynamiques de responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources forestières, pour

---

<sup>6</sup> Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 portant modalités d'application du régime des forêts au Cameroun



contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et promouvoir le développement local. Fomété et Vermaat, (2001) précisent que:

[La foresterie communautaire] vise explicitement à impliquer les populations rurales dans la gestion durable des forêts riveraines, en facilitant l'attribution des forêts communautaires qui sont un champ incontestable d'activités génératrices de revenus en vue d'un développement socio-économique équitable des communautés.

La foresterie communautaire poursuit un double objectif : l'amélioration du niveau de vie des populations villageoises et la conservation de la biodiversité. Il s'agit d'accroître le degré d'implication et de participation des communautés locales dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. En mettant en valeur les forêts qui leur sont attribuées, véritables sources d'emplois locaux de longue durée et de revenus, les communautés attributaires créent ainsi des conditions d'existence plus agréables. Vabi et al. (2003) cités par Oyono et al. (2006), comme Erdman, (2003) présentent les FC avec un potentiel contributif tant pour la gestion durable des forêts que pour l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.

La foresterie communautaire tient compte des aspects socio-humains liés à l'exploitation des forêts et l'utilisation des sols. Elle fait ressortir l'importance de la participation active et de l'intégration des communautés locales à toutes les étapes: de l'élaboration à la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion des forêts et des ressources forestières. Aussi, Brown, (1999) (se récitant en collaboration avec Schreckenber, (2001)) précise-t-il que « l'engagement des communautés dans la gestion forestière est aujourd'hui un pilier majeur de la plupart des programmes internationaux visant à soutenir le développement du secteur forestier dans les pays tropicaux ». Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que cela soit de loin la chose la mieux partagée. Accroître les bénéfices que les communautés rurales génèrent de la gestion forestière constituerait l'un des principaux objectifs poursuivis par les politiques forestières des pays et organismes de lutte contre la pauvreté et la misère des peuples. Toutefois, dans aucune partie du monde, les choses n'auront été faciles. La valeur marchande de la matière ligneuse est si importante qu'elle a suscité l'intérêt de puissantes parties prenantes, de grosses machines administratives, mais aussi et surtout, des compagnies forestières, des ONG locales et internationales. De plus, les lourds

investissements financiers, techniques et logistiques qu'elle requiert compliquent davantage la tâche. Allant dans le sens de Brown et Schreckenber, (2001), Cameroon Tribune, (2006) résume le rôle assigné aux parlementaires des pays du bassin du Congo, au sujet de la foresterie communautaire comme suit :

Dans le registre de la gouvernance et les forêts communautaires, les parlementaires sont encouragés à faire une large diffusion et une vaste sensibilisation sur la législation en matière de forêts communautaires auprès des communautés locales de leurs circonscriptions électorales respectives, tout en renforçant les capacités et l'organisation des populations locales, afin qu'elles puissent tirer meilleur parti (sic) des forêts communautaires mises à leur disposition.

### **1.2.3 Foresterie participative**

Le rapport de la FAO, (1999)<sup>7</sup> définit la foresterie participative comme un ensemble de processus et de mécanismes permettant aux personnes directement concernées par l'utilisation des ressources forestières d'être impliquées dans les prises de décision sur tous les aspects de la gestion des forêts, depuis l'aménagement des ressources jusqu'à la formulation et la mise en œuvre des cadres institutionnels.

D'une manière plus spécifique, la foresterie communautaire fait référence à une composante de la foresterie participative qui se focalise sur les communautés locales comme acteur principal assurant la pérennité de la gestion forestière. Les populations de la foresterie communautaire, observées par Cernea, (1985), mobilisent leurs propres capacités, deviennent des acteurs sociaux plutôt que des sujets, gèrent des ressources, prennent des décisions et de contrôlent les influences environnementales. En d'autres termes, il s'agit concrètement d'associer les communautés locales à l'identification de leurs besoins et de leurs priorités ainsi qu'à la conception, l'exécution et l'évaluation du projet qui les concerne. Wells, (1995) émet des propositions : « Il faut inventer les procédures capables d'enclencher la participation, familiariser les bénéficiaires aux objectifs du projet [...], tirer au clair leurs idées et suggestions, encourager et contribuer à l'organisation et à

<sup>7</sup> La gestion forestière participative: une stratégie pour une gestion durable des forêts d'Afrique. 26-30 avril 1999 Banjul, Gambie. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique...  
<http://www.fao.org/DOCREP/006/X7760B/X7760B00.HTM>

l'institutionnalisation de la participation et, enfin, contrôler les progrès et apporter les modifications d'approche nécessaires ».

Au Cameroun, les forêts communautaires ont été perçues comme un moyen d'accéder à un processus connu sous l'appellation de « foresterie sociale ». Celle-ci concerne tous les aspects de la gestion des ressources forestières. Elles peuvent se trouver sur une plantation ou dans une forêt appartenant aux particuliers ou à des communautés. Toutefois, la mise en place réussie des forêts communautaires requiert d'importants investissements en temps et en ressources techniques et financières. Les forêts communautaires sont aujourd'hui inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national, occasionnant des frustrations. Les forêts communautaires n'étant qu'une partie d'un ensemble plus grand, Djeumo, (2001) prévoit une approche intégrée et participative à la planification inévitable, dans un avenir plus ou moins proche.

### **1.3 Foresterie communautaire au Cameroun**

Conformément aux recommandations de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED, 1992) de Rio, le Cameroun, pays dont la forêt est importante sur un triple plan - de l'étendue avec 22 millions d'hectares, du potentiel avec plus de 300 espèces d'arbres commercialisables, d'une faune des plus riche et variée d'Afrique - n'a pas attendu longtemps avant d'introduire dans sa politique forestière les notions de conservation des écosystèmes forestiers et de développement durable des ressources forestières. Delvingt, (2001) évoque le nouveau code de lois fixant le régime des forêts et de la faune de 1994 et son décret d'application de 1995, consacrent définitivement la participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles dans ce pays.

Depuis l'introduction de la foresterie communautaire au Cameroun, près d'une centaine de forêts ont été attribuées aux communautés locales et autant de plans simples de gestion mis en œuvre. Toutefois, d'après Minef, (2003) de nombreuses difficultés subsistent :

- des dissensions internes au sein des populations locales inhibent toute initiative communautaire ;
- l'insuffisance d'appropriation par les communautés des procédures d'attribution des FC est une des principales causes de rejet de nombre de demandes d'attribution ;
- la précarité des moyens financiers cause des retards énormes au démarrage de la mise en œuvre des plans simples de gestion (PSG) ;
- l'absence d'une expertise technique oblige les communautés à se tourner vers les compagnies forestières ou projets implantés dans la région ;
- le manque de transparence dans la gestion des revenus issus de l'exploitation du bois plonge davantage les communautés dans une misère extrême;
- le non respect des contrats, l'insuffisance de l'information et de la formation, etc. sont d'autres facteurs défavorables.

Toujours selon Minef, (2003), un état des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun, réalisé par le Ministère de l'environnement et des forêts, permet de constater qu'en théorie, à différentes échelles et sur de nombreux plans, tout est mis en œuvre pour que les populations soient sécurisées dans leurs démarches d'acquisition et d'exploitation des forêts communautaires. Néanmoins, la mise en application est difficile. Pour Oyono, (2004), les politiques et réflexions menées et mises sur pied ne permettent toujours pas une plus grande implication des populations locales à la gestion des ressources forestières dont elles dépendent; elles assurent pour l'essentiel la protection des forêts communautaires, en même temps qu'elles participent consciemment ou non à leur destruction.

L'adoption de la foresterie communautaire a permis aux communautés villageoises de jouir d'un droit d'usufruit sur des terres qui leur sont attribuées sur la base des conditions énoncées dans le *Manuel des Procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires* (MP). CED, (2002) fait une description de ce régime des forêts, à travers lequel l'État délègue une partie de ses pouvoirs de gestion; ceux-ci confèrent des droits et constituent le cadre dans lequel les populations villageoises peuvent légalement concevoir et réaliser des projets de foresterie communautaire. Depuis cette ouverture, nombre de communautés villageoises ont bénéficié d'une attribution de FC (Tableau 1.1).

**Tableau 1.1** Forêts communautaires au Cameroun: situation actuelle

<b>Provinces</b>	<b>Nombre de forêts communautaires</b>
Adamaoua	00
Centre	40
Est	30
Extrême nord	00
Littoral	05
Nord	00
Nord – Ouest	10
Ouest	00
Sud	16
Sud - Ouest	04
Total	105

Source : S/DFC MINFOF juin 2006

Au Cameroun, après de multiples périodes de sensibilisation, d'information, d'éducation, de formation et de délimitation, une forêt n'est attribuée à une organisation paysanne que si son Plan simple de gestion (PSG) est approuvé par l'Administration en charge des forêts ; ce plan garantit la durabilité de la gestion par le village. Avec la signature de la convention de gestion, l'Administration des forêts cède définitivement la gestion de cette forêt à l'entité de gestion légale représentant les populations locales impliquées. La convention ou contrat de gestion des forêts communautaires signé entre l'État et une communauté, doit spécifier les points suivants :

- Les bénéficiaires ;
- Les limites de la forêt attribuée ;
- Des prescriptions particulières d'aménagement des peuplements forestiers et/ou de la faune élaborées à la diligence des dites communautés. (Article 39(1) du code forestier de 1994 cité par Minef, (1998)).

La loi de 1994 spécifie que soient insérés dans ce contrat le plan simple de gestion approuvé, les statuts de l'entité juridique concernée ainsi que les procédures d'utilisation et de distribution des bénéfices issus de la mise en valeur de ladite forêt. Dans le contexte institutionnel camerounais, il s'agit, pour la communauté en question, de se constituer en une entité juridique. Ainsi, conformément à la loi sur les associations de 1991, elle doit se faire enregistrer auprès des services compétents du Ministère de l'administration territoriale. Au terme de la procédure, elle pourra obtenir le statut juridique d'une Association, d'un Groupe d'initiative commune (GIC), d'un Groupement d'intérêt économique (GIE), ou d'une coopérative. Cette entité légale devra se faire représenter par un groupe de personnes. Les entités légales constituées, telles que présentées par Lescuyer, (2003), sont appelées gestionnaires des forêts communautaires ; elles ont mandat d'exercer les pouvoirs transférés aux communautés villageoises à la fois sur la ressource biophysique et sur les bénéfices financiers qui en sont tirés. Selon Karsenty, (2002) et Oyono, (2005) ce transfert de pouvoirs et de responsabilités crée des conditions institutionnelles et socio-économiques de gouvernance locale des forêts camerounaises.

### **1.3.1 Contraintes à la foresterie communautaire au Cameroun**

La foresterie communautaire au Cameroun a suscité un intérêt particulier au niveau international. Selon Brown et Schreckenber (2001), « cet intérêt est lié non seulement à l'importance de ce pays – grand producteur de bois tropicaux, dépositaire de biodiversité et réserve de richesses environnementales – mais aussi au fait que ses ressources forestières ont longtemps été gérées d'une manière qui excluait les communautés résidentes et dépendantes des forêts, de presque tous les bénéfices qu'on peut en tirer ».

Le Cameroun un des six pays du bassin du Congo, deuxième plus grande région de forêts tropicales au monde après l'Amazonie, est, selon Gaubert et al. (2006) et Gweth et al. (2001), un vivier en ressources naturelles, minières et pétrolières. Ces ressources, réitèrent Abbot et al. (2001), contribuent de façon décisive à l'économie et jouent un rôle de choix dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Bien que pourvu d'abondantes richesses naturelles, la situation économique du Cameroun reflète celle de la majorité des pays d'Afrique Sub-saharienne. En effet, Fambon, (2005), constate une faible croissance économique et un appauvrissement persistant des populations rurales. A ces facteurs, s'ajoute selon le rapport de l'Institut National de la Statistique, (2006), une croissance démographique de 2.9 % entraînant une forte pression sur les ressources disponibles. De plus, Faure, (1989) et Nolte et al. (2003) observent entre le centre et le sud du Cameroun, une réduction des périodes de jachère consécutive à une forte pression sur les terres cultivables. Kotto-Same et al. (1997), sont d'avis que ces facteurs entraînent la déforestation et la perte de la biodiversité, tout comme, selon Njib, (1999), l'exploitation industrielle par les compagnies forestières.

Zigani, (2003) constate que l'intégration des communautés à la gestion des ressources naturelles riveraines est un concept qui a permis à de nombreux pays surtout ceux en développement d'améliorer de manière significative les conditions de vie de ces dernières. Dans ce contexte, le Cameroun ratifie le protocole de Rio (1992), et officialise la participation des populations locales à la gestion des ressources naturelles à travers la réforme de son code forestier en 1994.

Selon Kemajou, (2003), en associant les populations locales à la gestion du patrimoine forestier national, l'État camerounais vise à leur garantir des avantages substantiels et à les inciter à mieux protéger le couvert forestier et les ressources qui s'y trouvent. Selon les études de Klooster et Maser, (2000) et de Smith et Scherr, (2003), la foresterie communautaire contribue à la conservation de la biodiversité, au soutien du développement local, et à la production des services forestiers. En contraste, Temgoua, (2005) s'attarde sur les manquements de la foresterie communautaire la qualifiant d'échec pour le gouvernement camerounais et les communautés

D'une manière générale, l'État camerounais d'une part, représenté par le ministère en charge des forêts, la société civile, représentée par les ONG locales et internationales, les opérateurs économiques, les associations, les groupements d'initiative commune d'autre part, constituent les principaux acteurs de la foresterie communautaire. Le Cameroun a donc intégré la participation accrue des populations locales dans sa politique forestière. Ainsi, la foresterie communautaire impliquant les populations locales organisées en entités

légales, se pose en intermédiaire entre l'exploitation industrielle des forêts et des méthodes traditionnelles de populations villageoises non organisées. L'idée de Brown et Schreckenber, (2001) se complète sur l'exploitation forestière qui devient alors un facteur de développement durable. Le droit de préemption accordé aux communautés riveraines renforce la volonté de l'État d'intégrer définitivement les populations locales dans le processus national de foresterie. Dès lors, la priorité d'attribution des forêts communautaires revient aux communautés villageoises riveraines les plus proches qui en font la demande.

Toutefois, l'introduction de la foresterie communautaire semble ne pas être bien perçue au sein des compagnies forestières implantées au Cameroun. La participation des communautés dans la gestion forestière devient une source de conflit dans des intérêts aux rapports de force non comparables, bien dépeint par Brown et Schreckenber, (2001). Selon eux, ils évoquent d'un côté la puissance du pouvoir financier, technique et technologique des entreprises forestières, renforcée par des connexions bien efficaces qu'elles entretiennent au sein de la classe politique nationale. De l'autre côté, l'extrême pauvreté, l'impuissance des communautés qui doivent vivre en grande partie des ressources de la forêt dont elles dépendent. Au milieu de ces deux forces opposées, ils découvrent un lobby environnemental international dont la voix se fait de plus en plus entendre et pour qui, dans l'ensemble, la rentabilité des forêts camerounaises réside davantage dans leurs valeurs à long terme – environnement, option et existence – que dans leurs utilisations directes.

L'importance des intérêts économiques en jeu est telle, qu'il est difficile de croire au miracle d'une plate-forme de négociation pour une conciliation possible dans un avenir plus ou moins proche. Selon les auteurs sus-cités, le défi à relever est immense mais, les bienfaits qu'apportera à moyen ou à long terme l'engagement de tous les acteurs de la foresterie au Cameroun semblent réalisables : d'une part l'utilisation durable des forêts avec pour corollaire la maîtrise des changements climatiques, d'autre part, la participation active des communautés dans la planification et la gestion durable des écosystèmes.

Le régime des forêts en vigueur depuis plus d'une décennie est le socle sur lequel repose toute intervention concernant la participation des communautés dans la gestion des forêts



camerounaises. Brown, (1999) continue de croire en la volonté du Cameroun d'améliorer l'efficacité de l'industrie et de promouvoir la participation communautaire dans la gestion forestière, par son choix d'une stratégie politique consistant à réformer son cadre. Lescuyer (2003) décrit une tentative intéressante de s'assurer que toutes les parties prenantes soient bien intégrées au processus de consultation publique.

Contrairement à l'Inde et au Népal dont la gestion forestière est axée sur la subsistance dans la foresterie communautaire, au Cameroun, le bois d'œuvre constitue la principale exploitation des forêts communautaires selon les écrits de Brown et Schreckenber, (2001). Toutefois, ces auteurs constatent un intérêt accru des populations pour les produits forestiers non ligneux. Ils sont une importante source de revenus pour les familles des communautés rurales. Cependant, cette nouvelle gestion est encore relativement récente. Ainsi, de 35 forêts communautaires qui étaient attribuées en 2002, le nombre est passé à 105 en janvier 2006 sur le territoire camerounais (Tableau 1.1). Malgré cette avancée significative dans l'attribution des forêts communautaires, les résultats obtenus sont encore modestes.

### **1.3.2 Communautés paysannes au Cameroun**

#### **1.3.2.1 Diversité ethnique**

Le Cameroun, avec une superficie totale de 475 442 km<sup>2</sup>, se caractérise par sa diversité ethnique, linguistique, climatique, géographique, des écosystèmes forestiers, de la faune, etc. Ceci lui vaut l'appellation d'« Afrique en miniature ». Les provinces du Centre, de l'Est et du Sud où s'est déroulée cette cueillette de données, font partie de la zone forestière. Les travaux de Delvingt, (2001) et Oyono, (2002) permettent une bonne connaissance du milieu : A l'image du pays dans son ensemble, la zone forestière se caractérise par une mosaïque de cultures. Qu'il s'agisse des Bissaga, Bifoulé, Mbenguem, Mebolé (Haute-Sanaga), ou des Bayomen, Nyamzon (Mbam-et-Inoubou), des Ewondos, Etons et Maguissa dans le Centre; ou des Badjoués, des Ndjiyem ou des pygmées Baka dans la province de l'Est; en passant par les Nkolassok, Bidoumba, Fibot, Olounou (Zoétélé), Fans, Yemfeks ou Bulus dans le Sud; les populations villageoises de la zone d'étude, se distinguent particulièrement par leur culture anthropologique de la gestion de

l'espace forestier : agriculture, chasse, cueillette, bois de chauffe et d'œuvre, arboriculture de rente - plantation de café et de cacao.

### **1.3.2.2 Organisations paysannes**

La notion de communauté dans le contexte camerounais n'est pas explicitement définie. En effet, elle pourrait correspondre à un groupe ethnique, à un village, à un hameau, ou encore à un regroupement de personnes autour d'une entité juridique (association, groupement d'intérêt commun, groupement d'initiative commune, etc.). Djeumo, (2001) relève l'absence d'une définition précise de la notion de communauté à qui la forêt est supposée être attribuée. La législation camerounaise semble se pencher davantage sur la définition géographique plutôt que sociale d'une communauté. Brown, (1999) précise qu'à aucun moment, la législation camerounaise ne cherche à définir la notion de communauté dans les mains de laquelle la gestion d'une forêt communautaire est placée.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, la communauté est considérée en tant qu' « entité juridique ». Les familles qui forment les communautés dans les campagnes camerounaises sont largement tributaires de travaux agricoles, de la chasse et de la pêche. La société paysanne s'organise souvent en groupes de travail autour du concept selon lequel « l'union fait la force ». Ainsi, il se forme un groupe de travail constitué exclusivement d'hommes, un autre groupe composé uniquement de femmes et un dernier où se retrouvent les jeunes du village. Sur la base d'une rotation préalablement définie, chacun des membres reçoit le groupe qui travaille – ouverture de la forêt, labour, sarclage, récolte, etc. - dans ses plantations à son profit.

## **1.4 Procédures d'attribution des forêts communautaires**

Les différentes étapes de la procédure sont définies dans le manuel des procédures en vigueur au Cameroun depuis 1998. D'après Minef, (2003) « La dynamique de l'acquisition des forêts communautaires se résume selon trois principales phases :

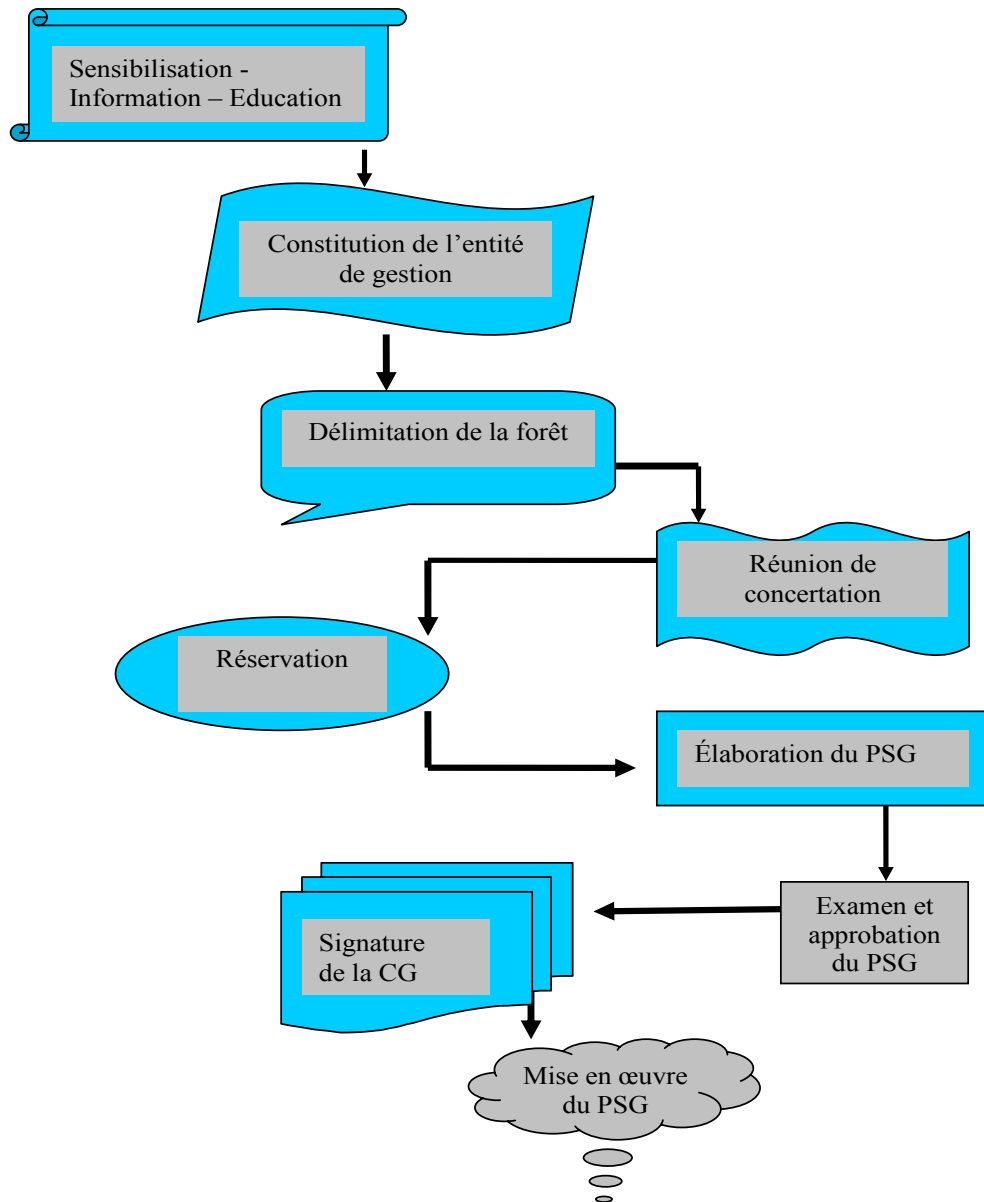
- Une première phase (1995 – 1999) en trois étapes : (1) mise en place de la cellule de foresterie communautaire (CFC), (2) transfert difficile des dossiers de la Sous-

Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers (SDIAF) vers la CFC, et (3) rédaction du manuel des procédures;

- Une deuxième phase (2000 – 2002) correspondant à une accélération du processus (87% des FC attribuées en 3 ans), due entre autres à l'appui du Community Forestry Development Project (CFDP) à la CFC et à une meilleure maîtrise des procédures par cette cellule;
- Une troisième phase (Depuis 2003) de ralentissement du processus coïncidant avec le retrait du CFDP, la réorganisation du MINEF ».

Oyono et al. (2006) pensent que la mise en œuvre des forêts communautaires doit être fondée sur un itinéraire social, technique, méthodologique et administratif bien déterminé. Les étapes de ce cheminement vont des campagnes de sensibilisation, information, éducation et formation [SIEF], à l'exploitation et la mise en œuvre du PSG.

La figure 1.1 ci-dessous retrace les étapes d'acquisition d'une forêt communautaire.



**Figure 1.1** Étapes de la procédure d'attribution d'une FC au Cameroun

Abe'ele et al. (2004) dans Oyono et al. (2006) retracent – en suivant le manuel des procédures – et caractérisent le cheminement qui conduit à l'exploitation d'une forêt communautaire à travers neuf étapes majeures :

- Les réunions de sensibilisation – information – éducation - formation : *Les outils de sensibilisation et de formation sont disponibles et utilisés par certaines ONG et les projets, ces derniers étant les structures qui appuient dans les meilleures conditions*

*les communautés* (p. 14)<sup>8</sup>. Cette étape est la première réponse à l'euphorie de départ.

- La constitution de l'entité de gestion : *Sa création peut dans certains cas tenir compte des expériences passées d'organisation communautaire locale. Dans tous les cas, elle représente une opportunité pour les communautés de s'organiser* (p. 14).
- La délimitation de la forêt communautaire : *Cette phase est considérée par les communautés comme un moyen de sécurisation de l'espace affecté à la forêt communautaire. Ce qui démontre que la foresterie communautaire est avant tout un mode d'appropriation foncière pour les communautés, avant d'engager éventuellement une stratégie d'exploitation des ressources forestières.*
- La réunion de concertation : elle permet de créer un consensus local autour de l'initiative et de mettre en place des mécanismes d'anticipation des conflits avec les villages voisins.
- La réservation de la forêt communautaire : *Cette phase est cruciale puisqu'elle permet à la communauté d'entrer dans la phase de préparation du plan simple de gestion de la forêt.*
- L'élaboration du plan simple de gestion. Il comprend notamment les objectifs assignés à la forêt, le plan de situation, les résultats des inventaires assortis des calculs de possibilité et l'ensemble des activités à mener, planifiées dans le temps et dans l'espace de la forêt communautaire. Cette étape exige des compétences techniques en matière d'inventaire et d'aménagement. Le PSG est l'élément cardinal de tout un consistant dossier de demande d'attribution de la forêt communautaire. Ce dossier est déposé dans les services centraux du Ministère en charge des forêts.

---

<sup>8</sup> Les références de pages de cette partie renvoient aux pages du manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires

- L'examen et l'approbation du PSG: *Les critères d'approbation et les délais de réponse varient selon les structures qui ont élaboré le plan simple de gestion.*
- La signature de la convention de gestion : Par cet acte, l'État délègue une partie de ses pouvoirs de gestion à la communauté.
- La mise en œuvre du PSG : il s'agit de la phase d'exploitation proprement dite de la forêt communautaire. C'est aussi le point de convergence de toutes les attentes individuelles et collectives à l'égard du saut socio-économique qualitatif que la vente des bois de la forêt communautaire est censée faire opérer à la communauté et à ses membres.

## **1.5 Difficultés d'implantation des forêts communautaires et pistes de solutions**

La foresterie communautaire s'est installée en dépit des difficultés auxquelles les communautés villageoises doivent faire face pour obtenir une forêt. La conciliation d'enjeux sociaux, économiques et écologiques est au centre des débats actuels sur la gestion durable des ressources forestières. A ce propos, il apparaît que l'exploitation artisanale des forêts communautaires, en régie, pourrait représenter une alternative sérieuse aux solutions classiques qui ont montré leurs insuffisances (ventes de coupes, récupérations, etc.). La limitation de l'exploitation industrielle des FC<sup>9</sup> intervenue en 2001 et les modalités d'exploitation en régie des FC<sup>10</sup> fixées en 2002, ont donné l'occasion aux communautés de générer des bénéfices considérables. Ceux-ci militent en faveur de la valorisation artisanale de la foresterie communautaire. Cette situation a permis un développement du secteur informel qui s'est investi notamment dans le sciage en long et dont les résultats sont plutôt encourageants. L'exploitation artisanale est donc une opportunité sérieuse qui doit être soutenue tout comme l'action, même contestée, des communautés forestières. Selon Minef, (2003), rien ne semble manquer en théorie, à

---

<sup>9</sup> 23 février 2001 : le Ministre de l'Environnement et des Forêts signe une lettre circulaire limitant l'exploitation industrielle dans les Forêts communautaires.

différentes échelles et sur de nombreux plans, pour que les populations soient sécurisées dans leurs démarches d'acquisition et d'exploitation des forêts communautaires.

Les problèmes de la foresterie communautaire persistent malgré toutes les mesures prises et concernent entre autres :

- La rédaction des plans de gestion simple qui nécessite la formation des communautés;
- Le financement des plans simples de gestion;
- Le faible suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion;
- L'intervention de plusieurs acteurs n'ayant pas toujours les mêmes objectifs;
- La surexploitation des forêts communautaires.

## **1.6 Question de recherche**

Quels sont les facteurs qui incitent à croire que la gestion des forêts communautaires soit un puissant outil de lutte contre la pauvreté et de développement local dans le contexte camerounais ?

## **1.7 Objectifs de l'étude**

La dégradation persistante des écosystèmes forestiers et des conditions de vie des populations rurales, imposait une révision de la gestion forestière au Cameroun. Cette réforme intervenue en 1994 devait nécessairement prévoir des mécanismes de vérification permanente des acquis et permettre une amélioration de l'efficacité des actions ultérieures.

---

<sup>10</sup> Décision ministérielle n°1985/MINEF/SG/DF/CFC du 26/06/2002 fixant les modalités d'exploitation en régie dans le cadre de la mise en œuvre des plans simples de gestion des forêts communautaires.

Cette étude a pour objectif principal de donner la parole aux communautés en donnant avis sur l'évaluation de l'impact de la gestion des forêts communautaires sur leurs conditions de vie. Elle se veut une contribution à l'effort national de l'implication des populations rurales à la gestion durable des ressources naturelles. Elle vise à vérifier l'impact socio-économique de l'approche participative appliquée au Cameroun auprès des communautés attributaires dans la gestion des forêts communautaires.

Plus concrètement, il s'agira d'identifier :

1. Les difficultés liées à l'acquisition des FC en
  - a. estimant le niveau d'appropriation de la procédure d'attribution des FC par les communautés ;
  - b. relevant les contraintes majeures liées à la mise en œuvre des PSG.
2. Les indicateurs d'impact perceptibles de l'exploitation des FC sur le niveau de vie des populations rurales.



## **Chapitre 2 : Méthodologie et territoires étudiés**

Cette partie consacrée à la description des aspects méthodologiques précise le cadre d'analyse, les régions d'étude, la population visée et l'échantillonnage. Par la suite, elle présente la stratégie de cueillette des données et à travers cette dernière, le processus de choix des sujets, les outils de collecte d'informations utilisés, le déroulement des activités de la collecte et les méthodes de traitement des informations recueillies.

### **2.1 Approche méthodologique**

En nous appuyant sur la littérature touchant les principaux éléments de la foresterie communautaire, nous avons mis au point deux questionnaires; l'un à l'intention des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre du programme de foresterie communautaire au Cameroun et l'autre destiné aux responsables des groupes communautaires. Diverses analyses ont été réalisées sur les résultats obtenus.

#### **2.1.1 Questionnaires**

Le questionnaire destiné aux fonctionnaires vise principalement des données factuelles sur les résultats du programme de mise en place des forêts communautaires. Certaines questions portent sur l'appréciation des résultats (Annexe I). Toutefois, une partie du questionnaire vise à prendre l'opinion des répondants concernant la diminution ou pas de la pression sur les ressources forestières, la limitation des pratiques illégales, conduisant à des degrés appréciables de la durabilité forestière dans ces agro forêts. Quatre fonctionnaires ont rempli le questionnaire et les quatre ont participé à des rencontres informelles.

Le questionnaire fait à l'intention des groupes communautaires abordait trois principaux thèmes : (1) les contraintes d'acquisition des FC notamment la durée, les coûts et le degré d'appropriation de la procédure, (2) la gestion des FC dont l'existence d'un comité de gestion, le respect des clauses de contrats, l'exploitation artisanale exclusive des FC et la gestion des conflits et (3) le niveau de vie : relèvement des conditions de vie des populations, mise sur pied de nouveaux projets du PSG et redevances forestières entre autres (voir annexe II). Il visait à obtenir des données pertinentes pour l'étude

En mai et juin 2006, des rencontres sur le terrain et des entrevues ont été réalisées auprès des membres de 8 organisations paysannes de notre échantillon. Ces rencontres ont eu lieu en groupe ou individuellement. Les interviews se sont faites sur la base du même questionnaire adressé aux responsables des organisations paysannes.

### **2.1.2 Entrevues**

En mai et juin 2006, des rencontres sur le terrain et des entrevues ont été réalisées auprès des membres de 8 organisations paysannes de notre échantillon. Ces rencontres ont eu lieu en groupe ou individuellement. Les interviews se sont faites sur la base du même questionnaire adressé aux responsables des organisations paysannes.

### **2.1.3 Traitements des données**

Les données quantitatives et qualitatives ont été obtenues après le dépouillement des fiches d'enquêtes qui nous ont été retournées par les agents du MINFOF et les organisations paysannes. Ces données brutes ont été présentées sous forme de pourcentages pour les différentes comparaisons effectuées. Le nombre peu élevé de répondants dans les trois régions de l'étude, justifie notre décision de ne pas présenter d'analyse statistique poussée des données disponibles.

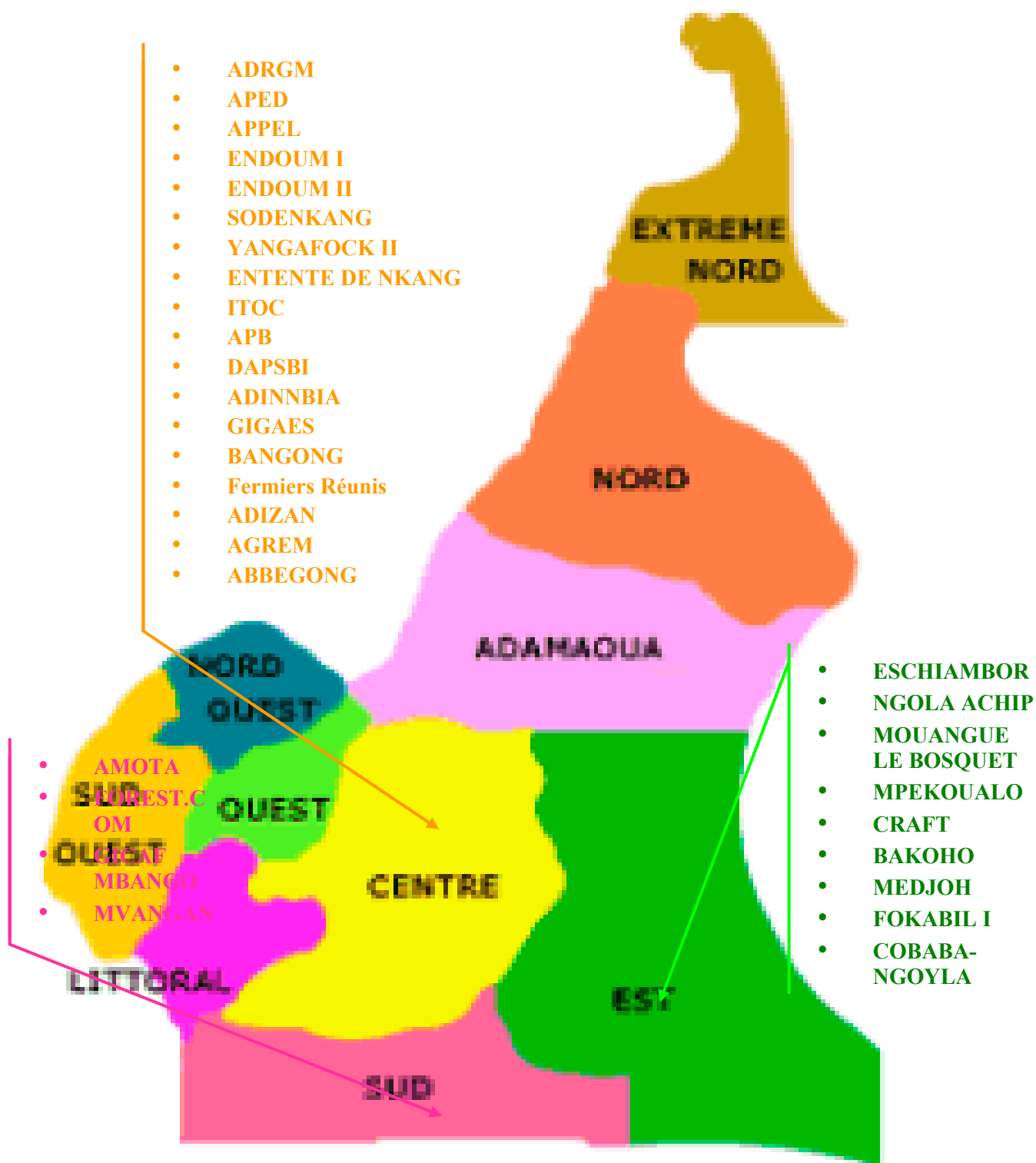
L'impact de la nouvelle approche de gestion participative des forêts sur le niveau de vie des populations locales camerounaises et les contraintes rencontrées par celles-ci sont étudiés à l'aide d'indicateurs suivant l'approche FFOM (Force - Faiblesse - Opportunités - Menace). Deux critères sont retenus à cet effet : les contraintes d'acquisition des forêts communautaires et de mise en valeur des PSG et l'impact de l'exploitation des forêts communautaires sur le niveau de vie des populations. Le premier critère est étudié en prenant en considération cinq indicateurs à savoir : la durée et les coûts d'acquisition des forêts communautaires, le niveau d'appropriation, la mise en œuvre des PSG et les conflits relatifs à la gestion des forêts communautaires. Le deuxième critère est étudié en tenant compte du mode de gestion des forêts communautaires (artisanale ou industrielle), les partenariats conclus entre les communautés et les opérateurs économiques et enfin les changements des conditions de vie.

## 2.2 Territoires étudiés

Les territoires d'étude s'étendent sur trois provinces du Cameroun : le Centre, le Sud et l'Est (Figure 2.1). Ils se situent pour l'essentiel dans la partie forestière de ces unités administratives. Avec une population estimée à plus de 4 114 303 d'habitants, les régions d'étude couvrent une superficie de 225 047 km<sup>2</sup>, soit 47.35 % de la superficie totale du Cameroun et un couvert végétal de plus de 12 millions d'ha sur les 22 millions que compte le pays<sup>11</sup>. Les trois provinces possèdent ensemble le plus grand nombre de forêts communautaires attribuées soit 86 représentant 82% du total national (Tableau 1.1).

---

<sup>11</sup> Source : [www.tlfq.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/cameroun.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/cameroun.htm)



**Figure 2. 1** Carte des provinces du Cameroun (Source : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature)

## **2.3 Population et échantillonnage**

Dans les trois provinces soumises à notre étude, 86 forêts communautaires sont attribuées représentant près de 80% des 105 attribuées sur l'ensemble du territoire national. 72 FC de notre territoire d'étude, bénéficient d'une convention de gestion signée, acte par lequel l'État cède officiellement la gestion de la forêt attribuée à la communauté bénéficiaire ; de ce dernier chiffre, 68 FC possèdent un PSG qui est ou a été mis en valeur au moment où se déroule l'enquête. 50 communautés attributaires qui constituent notre échantillon, ont été sélectionnées sur les 68 en tenant compte de la valeur des données sur la gestion de la forêt à leur disposition et de la facilité qui permette de les rejoindre avec les moyens prévus initialement au projet d'étude.

Notre échantillon est dit intentionnel car il est orienté plutôt que constitué aléatoirement (Glaser et Strauss, 1967 ; Deslauriers, 1991).

Des questionnaires ont été remis aux responsables des organisations paysannes assurant la gestion de ces forêts communautaires. Afin d'étayer les informations collectées à l'aide des questionnaires, il était prévu de faire des observations au sein des communautés riveraines des forêts communautaires et rencontrer individuellement ou en groupe et ce, de manière informelle, des membres de chaque communauté. Cependant, les moyens disponibles ont permis de rencontrer seulement 8 organisations paysannes de notre échantillon et qui ont accepté de se livrer à cet exercice.

## **2.4 Déroulement des activités de collecte des données**

### **2.4.1 Mode de collecte des données**

L'étude s'appuie sur diverses sources d'information :

Dans un premier temps, nous avons axés nos recherches sur la documentation existante, qu'il s'agisse des textes législatifs, les rapports des projets, des études menées dans le domaine au Cameroun et ailleurs dans le monde.

Dans un second temps, nous avons opté pour la recherche-action :

Les questionnaires ont été distribués auprès des fonctionnaires du ministère en charge des forêts au Cameroun et des responsables des communautés en leur demandant de répondre à chacune des questions. Des rencontres informelles auprès de quelques participants soit quatre fonctionnaires répondants et huit groupes communautaires ont été réalisées à la mesure des moyens disponibles.

### **2.4.2 Outils de collecte**

Le questionnaire adressé aux fonctionnaires du ministère des forêts porte sur la situation des forêts communautaires au Cameroun, notamment sur :

- le nombre total de demandes enregistrées à la SD/FC;
- le nombre de conventions de gestion signées ;
- le nombre de PSG mis en valeur ;
- le nombre de FC en activité.

Ces renseignements ont facilité l'échantillonnage de la population cible.

Également la lecture que l'administration fait de la foresterie participative au terme de la première décennie de son application au Cameroun ; les stratégies de protection des communautés mises en place et les mesures envisagées pour alléger les procédures d'acquisition des FC (annexe I) sont questionnées.

Le questionnaire adressé aux responsables de gestion des forêts communautaires était élaboré autour de trois thèmes :

- 1) les contraintes d'acquisition des FC notamment la durée, les coûts et le degré d'appropriation de la procédure ;
- 2) la gestion des FC dont l'existence d'un comité de gestion, le respect des clauses de contrats aux conflits, l'exploitation artisanale exclusive des FC et la gestion des conflits ;

- 3) le niveau de vie : le relèvement des conditions de vie des populations, la mise sur pied de nouveaux projets du PSG et les redevances forestières entre autres (voir annexe II).

Nous avons effectué des descentes sur le terrain aux mois de mai et juin 2006 dans huit OP de notre étude. Les rencontres avec des membres des OP visitées ayant accepté de participer à notre recherche ont eu lieu en groupe ou individuellement sur la base de leur convenance. Ils ont été interviewés sur les mêmes questions de notre outil de collecte des données. Ces entretiens se faisaient en général d'une manière informelle.

## **Chapitre 3 : Résultats**

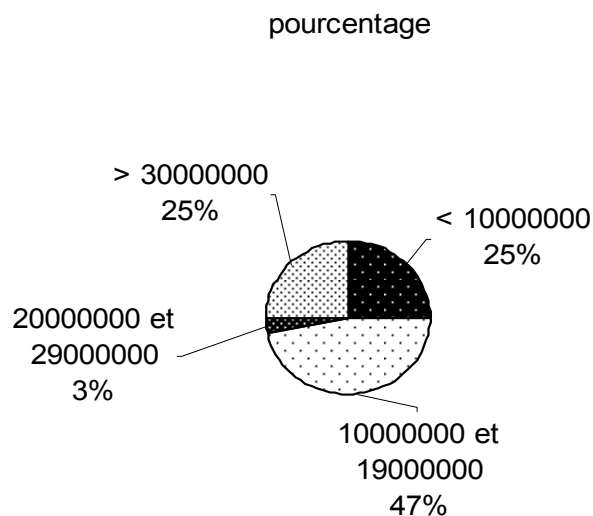
### **3.1 Résultats de l'enquête menée auprès des agents du MINFOF**

La fiche d'enquête remise au personnel du MINFOF peut être résumée en trois grands thèmes concernant respectivement : les coûts investis par les organisations paysannes pour l'acquisition de leur FC, la durée d'acquisition de la FC et l'identification des organismes qui accompagnent les organisations paysannes dans le processus d'acquisition de leur FC.

#### **3.1.1. Répartition des organisations paysannes en fonction des coûts investis pour l'acquisition de leur FC**

Dans les provinces du Cameroun soumises à notre étude, les communautés villageoises ont déclaré avoir investi d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition de leur forêt communautaire. Ces coûts varient entre 10 et plus de 30 millions de franc CFA. 47 % des organisations paysannes ont déclaré avoir investi entre 10 millions et 19 millions de franc CFA dans le processus d'acquisition de la FC, tandis que 28 % y ont investi plus de 20 millions. Il en ressort également que 25 % des communautés ont investi moins de 10 millions de francs CFA (Figure 3.1).





**Figure 3.1** Répartition des organisations paysannes en fonction des coûts investis pour l'acquisition de leur FC

### 3.1.2. Répartition des organisations paysannes en fonction de la durée d'acquisition de leur FC

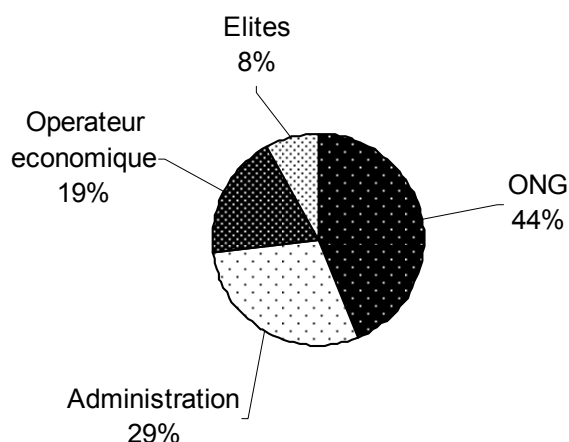
L'étude révèle que la durée d'acquisition des FC dans la zone d'étude varie entre 1 et 5 ans. Au moment de l'étude, environ 75 % des organisations paysannes avaient obtenu leur FC depuis en moyenne 3 à 4 années alors que 18,8 % avaient obtenu les leur moins de 2 ans après. Seulement 6,3 % des organisations paysannes avaient acquis leur FC au bout de plus de 5 ans. Le Tableau 3.1 ci-dessous présente les résultats des données collectées sur le terrain.

**Tableau 3.1** Répartition des organisations en fonction de la durée d'acquisition des FC

<b>Durée d'acquisition</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
1	2	6,3 %
2	4	12,5 %
3	9	28,0 %
4	15	46,9 %
5	2	6,3 %
Total	32	100,0 %

### **3.1.3. Répartition des organismes fournissant de l'information aux organisations paysannes.**

Quatre principales entités interviennent dans le processus d'information et d'accompagnement des organisations paysannes en vue de l'acquisition d'une forêt communautaire : Les ONG, l'Administration, les opérateurs économiques et les élites locales. Les ONG et l'Administration sont les acteurs les plus présents dans la zone d'étude et représentent 44 % et 29 % respectivement, alors que les opérateurs économiques et les élites locales ne représentent au total que 27 % des interventions (Figure 3.2).



**Figure 3.2** Distribution des organisations fournissant l'information aux organisations paysannes

### 3.1.4. Points de vue des agents de l'Administration interviewés

Les responsables du ministère des forêts rencontrés se sont exprimés sur des questions concernant la diminution ou pas de la pression sur les ressources forestières, la révision du manuel des procédures, la limitation des pratiques illégales, conduisant à des degrés appréciables de la durabilité forestière dans ces agro forêts. En fin, ils ont formulé des suggestions en vue de l'amélioration de la foresterie communautaire au Cameroun.

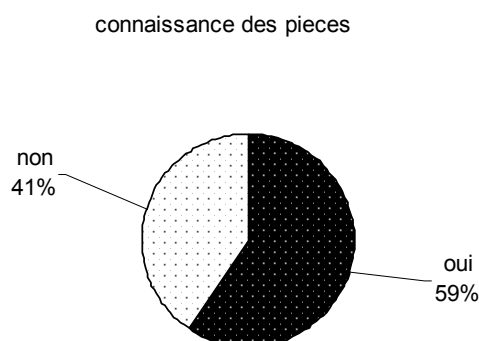
## 3.2. Résultats de l'enquête menée auprès des organisations paysannes

### 3.2.1. Questionnaires non retournés

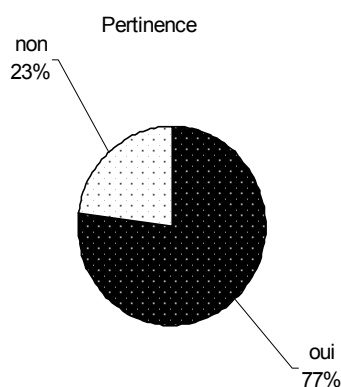
50 exemplaires du questionnaire ont été apprêtés et expédiés aux 50 organisations paysannes gestionnaires des forêts communautaires de la zone d'étude. 32 d'entre elles ont retourné le questionnaire rempli qui leur a été adressé et 18 questionnaires, soit 36% ne nous sont pas parvenus. Par conséquent, les résultats de l'enquête porteront uniquement sur 32 organisations paysannes, soit 64 % de l'échantillon de départ.

### 3.2.2 Connaissance de la procédure d'attribution des FC par les organisations paysannes de la zone d'étude

13 répondants au questionnaire sur 32 ont dit connaître la procédure d'attribution des FC (Figure 3.3). 10 répondants sur les 13 considèrent que l'information fournie était pertinente, alors que les 3 autres avaient une appréciation relativement faible sur les informations mises à disposition (Figure 3.4). Les 19 autres répondants, soit 59%, qui ont affirmé ne pas connaître la procédure, considèrent qu'ils ne disposaient pas de toutes les données pertinentes pour constituer le dossier d'attribution d'une FC.



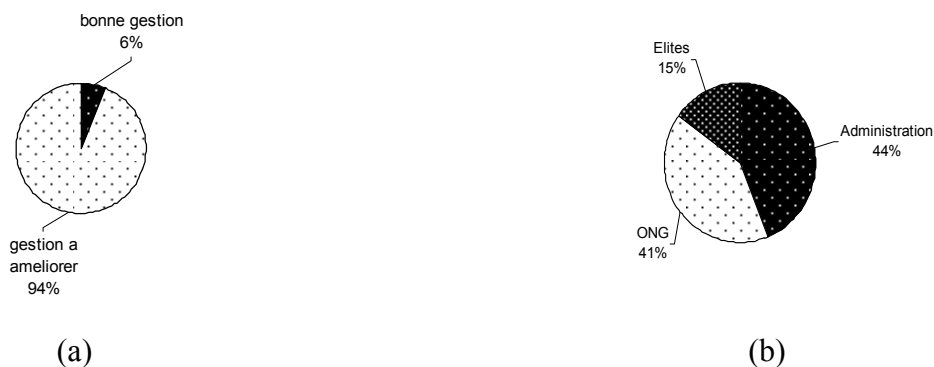
**Figure 3.3** Répartition des organisations en fonction du niveau d'appropriation de la procédure d'attribution des FC et de la pertinence de l'information



**Figure 3.4** Pertinence des éléments du dossier de la procédure d'attribution des FC dans la zone d'étude

### **3.2.3. Appréciation de la gestion des FC et reconnaissance des personnes initiatrices de la formation nécessaire à l'élaboration des PSG**

Parmi les communautés enquêtées, 94 % sont d'accord avec le mode d'administration menée par les comités de gestion des FC. Trois sources ont été citées par les organisations paysannes pour ce qui est de l'origine de la formation nécessaire pour l'élaboration des PSG : ce sont majoritairement, les services du MINFOF et les ONG, avec respectivement 44 % et 41 %. Les organisations qui ont été formées par l'élite locale représentent seulement 15 % (Figure 3.5).



**Figure 3.5** Appréciation du mode de gestion appliqué aux FC (a) et reconnaissance des initiateurs de la formation préalable au PSG (b) par les organisations paysannes.

### 3.2.4. Contraintes liées à la mise en œuvre des PSG et gestion des conflits

Deux grands groupes de contraintes liées à la mise en œuvre des PSG ont été identifiés par les communautés paysannes : des contraintes liées aux difficultés techniques et financières, citées par 75 % des organisations paysannes et celles liées aux relations avec les partenaires évoquées par 17 % des organisations paysannes. En outre, les répondants affirment à 43 % que les conflits liés à la mise en œuvre des PSG sont principalement engendrés à l'intérieur même de l'association, alors que 37% les attribuent aux élites et 20% aux partenaires. Ces résultats sont illustrés dans la Figure 3.6 ci-dessous.

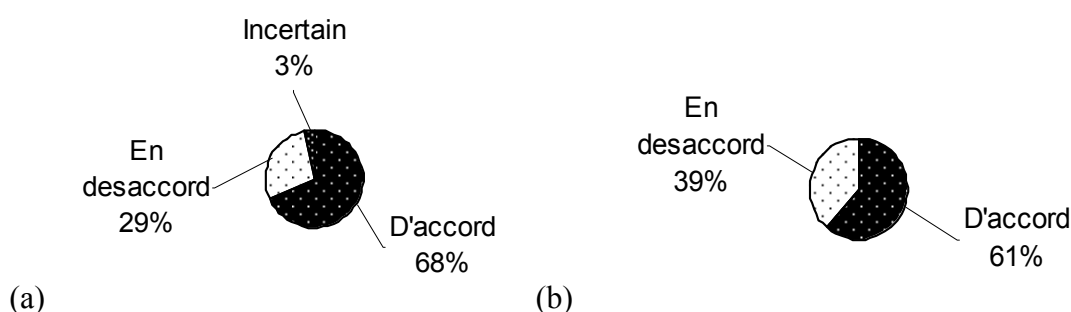


**Figure 3.6** Origine des contraintes liées à la mise en œuvre des PSG et nature des conflits rencontrés par les organisations paysannes

### 3.2.5. Perception des organisations paysannes du mode d'exploitation des FC

Cinq modalités ont été utilisées pour déterminer l'impact de l'exploitation artisanale des FC sur le niveau de vie des populations locales. 1 répondant sur 32 a déclaré être incertain sur cette question. Sur les 31 autres répondants, 17 et 4 respectivement étaient d'accord et tout à fait d'accord que l'exploitation artisanale des FC améliore le niveau de vie des populations, soit 55 % et 13 % respectivement ; alors que 5 et 4 organisations respectivement ont été en désaccord et tout à fait en désaccord avec cet avis.

En associant les organisations qui ont été d'accord et tout à fait d'accord, 21 organisations sur 31, soit 68 %, sont d'accord que l'exploitation artisanale permet d'améliorer l'impact des FC sur le niveau de vie des populations ; 9 organisations sur 31, soit 29 %, sont en désaccord (Figure 3.7a). Une différence de 39 % entre les deux groupes montre que la majorité des organisations sont d'accord pour une exploitation artisanale des FC. Ceci est confirmé par le fait que 19 organisations sur 31, soit 61 %, sont en accord avec l'interdiction d'une exploitation industrielle de FC, contre 39 %, soit 12 organisations paysannes, qui demeurent incertaines (Figure 3.7b).

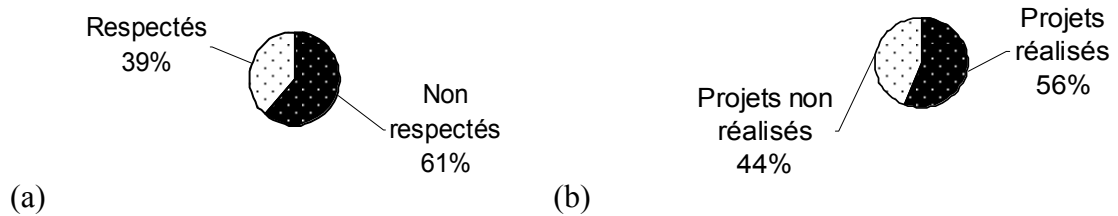


**Figure 3.7** Perception de : (a) l'impact de l'exploitation artisanale des FC sur le changement des conditions de vie et de : (b) l'interdiction d'une exploitation artisanale des FC

### 3.2.6. Perception paysanne des accords contractés avec les partenaires

Les organisations paysannes interviewées sont d'accord avec la nécessité de signer et de respecter des clauses de contrats avec les partenaires. En effet, 19 organisations sur 31, soit

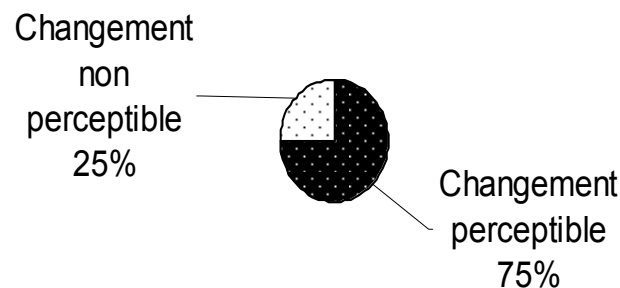
61 %, ont été d'avis que les contrats ne sont pas respectés, contre seulement 12 organisations, soit 39 % qui ont émis un avis positif (Figure 3.8a). Seulement 56 % des projets visés au moment du dépôt des demandes d'attributions des FC sont réalisés, alors que 44 % ne le sont pas (Figure 3.8b).



**Figure 3.8** Perception des organisations du respect des contrats avec les partenaires

### 3.3. Effets des forêts communautaires sur les conditions de vie des communautés paysannes du Cameroun

Parmi les 31 communautés interviewées, 23, soit 75 %, ont observé des changements dans le niveau de vie des populations locales, contre seulement 25 %, soit 8 organisations, qui ne voient pas encore d'amélioration dans le niveau de vie des populations Ces résultats sont illustrés par la figure 3.9 ci-dessous.



**Figure 3.9** Effets des FC sur les conditions de vie des communautés paysannes du Cameroun



94% des répondants ont déclaré avoir investi dans la réalisation des projets de développement : éducation, santé, projets communautaires, acquisition et entretien de points d'eau, achat de pressoirs à huile, achat de moulins à écraser, amélioration des habitations et infrastructures communautaires.

## **Chapitre 4 Analyse et discussion**

L'analyse a pour but d'identifier les contraintes d'acquisition et d'appropriation des FC identifiées et de relever les impacts positifs de la mise en valeur de ces forêts sur les conditions de vie des populations rurales, au Cameroun particulièrement. Y faisant suite, cette étude souligne la nécessité des approches participatives lorsqu'il s'agit de la gestion durable des ressources forestières à travers le monde.

### **4.1 Moyens utilisés pour réaliser l'enquête et modes appliqués**

#### **4.1.1 Envoi simple de questionnaires**

Le questionnaire a été remis à mains propres aux responsables de l'Administration. La lettre de rappel (Annexe 4) a été acheminée deux semaines après la première rencontre. Une fois le questionnaire rempli, le fonctionnaire le retournait par le même canal. Le retour tardif du questionnaire par la plupart des gestionnaires s'explique par les nombreuses sollicitations liées à leur fonction. Ils ont cependant tous répondu. Il est vrai, l'autorisation de stage accordée par le MINFOF (Annexe 3) ainsi que des rencontres avec chacun des répondants, ont certainement contribué au succès de cette portion de l'enquête.

Quant au questionnaire destiné aux organisations paysannes, il a été retourné dans certains cas, dans des délais raisonnables; dans d'autres, il a fallu attendre deux, voire trois mois, pour obtenir une réponse et ce, après de multiples rappels; d'autres enfin, ont tout simplement ignoré notre demande en dépit de la lettre de rappel (Annexe 5) envoyée. Toutefois, les données recueillies ont été d'une précieuse contribution à la réussite de cette étude.

#### **4.1.2 Questionnaires avec entretien**

Huit communautés de notre échantillon ont reçu sur place le questionnaire, suivi d'un entretien généralement semi structuré réunissant de deux à trois répondants. D'une manière générale, au cours d'un entretien semi structuré, l'ensemble du questionnaire était parcouru et rempli soit par un enquêté soit par l'enquêteur. Ce procédé semble avoir été le plus efficace et le plus efficace. En effet, tous les questionnaires ont été remplis et retournés, en

plus du fait que l'enquêteur avait la possibilité de vérifier sur place certaines des informations données par les enquêtés. En outre, passer du temps dans un village offrait l'opportunité à l'enquêteur de prendre des avis d'autres membres de la communauté.

La présence d'un enquêteur pourrait probablement exercer une influence sur les répondants quand ils remplissent le questionnaire; mais elle est importante pour collecter la masse d'informations utiles à l'enquête.

## **4.2 Questionnaires non retournés**

Un taux élevé a été observé pour ce qui est des organisations paysannes (36 %) qui n'ont pas retourné le questionnaire qui leur avait été envoyé. Cette situation pourrait s'expliquer par l'enclavement de leur localité rendant difficile toute communication avec la métropole. Par conséquent, soit que le questionnaire ne leur est pas parvenu, soit qu'elles l'ont reçu, l'ont rempli mais n'ont pu trouver un moyen de le retourner. Le non retour du questionnaire par certaines communautés trouverait peut-être aussi son explication dans un refus pur et simple de répondre à notre demande. De plus, à cause de l'annulation des missions qui devaient se rendre dans ces localités, deux questionnaires n'ont pu être acheminés par la Sous-direction de la foresterie communautaire du MINFOF, qui s'était pourtant généreusement proposée d'acheminer et de récupérer des questionnaires auprès de vingt-trois communautés. Compte tenu de ces incertitudes et du relatif pourcentage de retour des questionnaires, ce procédé de travail présente des faiblesses et ne serait pas approprié dans une étude ultérieure plus poussée. Malgré tout, l'enquête a permis à une majorité d'organisations paysannes de donner leur avis sur un projet qui les touche de près et de tirer des leçons intéressantes pour l'avenir.

## **4.3 Contraintes d'acquisition des forêts communautaires**

### **4.3.1 Durée et coûts d'acquisition des forêts communautaires**

75% des répondants ont déclaré avoir investi entre 10 000 000 fcfa et 30 000 000 fcfa pour acquérir leur FC. En effet, pour les communautés villageoises soumises à notre étude, réunir et investir plusieurs millions voir des dizaines de millions de francs CFA pour une

activité économique relève d'un grand défi. Celui-ci est d'autant plus frustrant pour les communautés que les postes de coûts dans lesquels d'importantes sommes d'argent sont allouées ne sont pas correctement définis. De l'avis des organisations paysannes, l'obtention de signature de documents soumis à la tutelle ou celle de services relevant de la compétence de l'administration, peuvent être monnayées. Dans de nombreux cas, les organisations paysannes ont vu leurs dossiers d'aboutissement retournés pour des raisons abstruses, augmentant ainsi leurs dépenses. En plus de ces postes de coûts qui se greffent au processus d'acquisition des forêts communautaires, les activités préalables et nécessaires telles que les réunions, la collecte de données socio-économiques, les travaux de layonnage, l'inventaire multi ressources, le traitement des données et la rédaction des PSG entraînent des dépenses importantes.

La grande variabilité observée auprès des organisations paysannes en rapport avec la durée d'acquisition des FC (de 1 à 5 ans) trouve ainsi une explication dans les différents postes de coûts liés au processus. En effet, de l'avis des organisations paysannes, lorsque le dossier d'aboutissement se trouve bloqué à une étape du processus ou que celui-ci est retourné pour un motif qui n'est pas bien expliqué, il importe pour les membres de l'organisation de se réunir, de trouver une solution et de dépêcher, le cas échéant, un de leurs membres qui rencontrera l'agent auprès de qui le dossier est bloqué. Ici, la différence entre les organisations paysannes est à leur capacité à gérer ces problèmes.

L'état des lieux de la FC réalisé en 2003 rapporte que le coût de réservation d'une FC ressemble à un « trou sans fond » (Minef, 2003). L'élaboration du PSG constitue l'étape la plus coûteuse du processus de mise en place des forêts communautaires, soit 69% du coût total et en moyenne, 5 000 000 à 11 000 000 FCFA<sup>12</sup>. Officiellement l'État camerounais ne vend pas de forêt aux communautés villageoises mais leur en cède l'usufruit. Il n'existe pas de poste de coûts véritables pour expliquer les dépenses engagées par les communautés, ce qui explique la grande variabilité entre les coûts observés chez les différentes organisations paysannes interviewées dans notre étude. Ces coûts dépendent de facteurs liés à la démarche choisie par chaque organisation dans son processus d'acquisition de la FC et à sa

capacité de négocier avec l'agent d'administration en charge de son dossier. D'une manière générale, l'opacité et le mercantilisme caractéristiques des démarches d'acquisition des FC constituent un véritable goulot d'étranglement ; à titre d'exemple, certains répondants ont évoqué des cas d'autorités administratives réticentes à parapher des documents soumis à leur tutelle : « Le blocage de la signature des conventions de gestion par le Préfet [...] » ou encore « l'Administration devrait cesser de demander de l'argent aux communautés pour les activités qui relèvent de sa compétence » et encore « nous avons rencontré des difficultés de nature beaucoup plus administrative avec le renvoi plusieurs fois du dossier d'aboutissement ». Les réunions, la collecte des données socio-économiques, les travaux de layonnage, l'inventaire multi ressources, le traitement des données et la rédaction des PSG entraînent des dépenses importantes chez les candidats à une attribution forestière.

Toutes les difficultés ci-dessus évoquées s'érigent dès lors en menaces : les populations, démunies et impuissantes peuvent développer l'idée selon laquelle les FC sont inaccessibles et réservées uniquement aux communautés qui bénéficient du soutien d'organismes de développement ou d'une élite riche.

Les organisations paysannes qui mettent en valeur une FC investissent les revenus générés dans des domaines aussi variés que divers. En effet, éducation, santé, projets communautaires, acquisition et entretien de points d'eau, achat de pressoirs à huile et de moulins à écraser, amélioration des habitations, infrastructures communautaires tels que réaménagement des routes et des écoles, font partie des domaines prioritaires pour les communautés de notre étude. D'autres études (Minfof, 2006 ; Djeumo, 2001 ; Temgoua, 2005 ; Oyono et al. 2006 ; Minef, 2003 ; Sobze, 2003) ont relevé, des investissements similaires réalisés par la majorité des communautés attributaires. Ces initiatives et projets d'utilité publique pour la plupart, auraient besoin d'être soutenus et encouragés par une présence régulière de l'administration sur le terrain, ce qui procurerait aux populations en question un sentiment de protection et non d'abandon. Il s'agirait de faire le suivi de la mise en place de la politique gouvernementale en matière de foresterie communautaire.

---

<sup>12</sup> Cette moyenne n'exclut pas les coûts suivants : l'élaboration du PSG de la forêt COFONEABA de 27 millions de FCFA (avec l'appui d'une élite locale) et celle de la forêt communautaire BIALAOT de Masséa 26 million de FCFA (avec l'appui d'un opérateur économique) (Minef, 2003).

### 4.3.2 Appropriation de la procédure

L'information relative à la procédure bien que disponible n'est pas toujours accessible aux communautés. En effet, 59% des répondants de l'enquête qui ont affirmé ne pas connaître la procédure d'attribution des FC, considèrent qu'ils ne disposaient pas de toutes les données pertinentes leur permettant de constituer le dossier. Ceci constitue une faiblesse de la part des différents acteurs intervenant dans le processus d'acquisition et de gestion de la FC. Ce problème pourrait se situer à trois niveaux, au niveau de l'administration, des ONG et/ou des élites et des communautés villageoises elles-mêmes.

- I. De l'avis de 59% des répondants, l'Administration est prise en défaut pour l'insuffisante implication du MINFOF à la sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation (SIEF) des populations villageoises, implication qui les aiderait pourtant à saisir l'importance de la foresterie communautaire. Les représentants de l'Administration en charge des Forêts, agissant au nom de l'État, se plaignent du manque de moyens financiers et de la logistique pour réaliser des campagnes de sensibilisation dans les villages. Cependant, l'Administration en charge des forêts évoque le manque de moyens et de logistiques pour réaliser sa principale mission en l'occurrence l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt<sup>13</sup>. Ce peu d'intérêt pour les FC trouverait une explication dans le fait que les forêts de production présentent un bien meilleur attrait pour les agents du MINFOF comparées aux FC qui sont moins lucratives.
- II. 97% des répondants ont exprimé un besoin de formation des communautés. Ils ont relevé le fait que les ONG et les élites chargées d'accompagner les communautés ne les associent pas toujours aux démarches entreprises. Par conséquent, au terme de la procédure d'acquisition de la FC, les communautés ne bénéficient pas d'une expérience pertinente. Pour être plus efficaces et bénéfiques, les ONG et les élites impliquées dans le processus d'attribution des FC devraient jouer le rôle de guide.

---

<sup>13</sup> Décret n° 2005/495/PR du 31 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2005/099PR du 6 avril 2005 portant organisation du ministère des forêts et de la faune au Cameroun.

Auquel cas, les membres des diverses communautés feraient d'une pierre deux coups : la maîtrise des dépenses engagées, en plus de l'appropriation des rouages du processus d'attribution des FC. Dans cette perspective, les ONG renforceraient leurs propres capacités grâce aux connaissances locales reçues, et, à leur tour, les communautés tireraient profit de leur savoir. Le manque d'expertises technique, financière, intellectuelle au sein des communautés villageoises est une faiblesse de ce vaste projet national. Il serait une autre raison justifiant l'assistance des ONG et de l'élite : en effet, cette assistance est souvent perçue comme providentielle pour nombre de communautés candidates à l'attribution de FC. En outre, de tous les acteurs intervenant dans cette phase, la forte implication des ONG locales est remarquable et trouverait son explication dans l'appui dont elles bénéficient fort à propos des organismes internationaux d'aide au développement. Quant aux opérateurs économiques et à certaines élites, leur engouement relèverait plus de sauvegarde d'intérêts que d'une assistance sociale.

- III. 25% des répondants ont pris en défaut des organisations paysannes du fait qu'elles sont réticentes à fournir des efforts nécessaires pour obtenir de l'information. En effet, l'enclavement de certaines régions dû au mauvais état des infrastructures routières et de communication constituerait une entrave à l'accès à l'information suffisante concernant la FC pour les populations qui s'y trouvent. Par conséquent, elles fourniraient très peu d'efforts pour aller vers l'information.

Toutefois, bien informées ou pas suffisamment informées ou même mal informées, de plus en plus de populations villageoises sont globalement persuadées que les FC sont un puissant outil porteur d'espoir, elles croient en son avenir et sont candidates à l'attribution. En effet, alors que le nombre de demandes d'attribution enregistrées au MINFOF n'était que de 151 en 2003, ce chiffre est passé à 350 en janvier 2006 (source : SDFC/MINFOF). Des enquêtes (Oyono et al. 2006 ; Temgoua, 2005 ; Minef, 2003 ; Vabi et al. 2003 ; Erdmann, 2003) ont permis de diagnostiquer d'autres problèmes qui viennent se greffer à la gestion des ressources naturelles : manque d'homogénéité dans les programmes de formation offerts par les ONG et l'Administration, méthodes de formation, pratiques effectives entre les ONG de formation, l'Administration et les milieux communautaires,

etc. Ces études concluent fort opportunément que même si la SIEF n'est pas bien menée, les forêts communautaires créent un espoir tant pour la gestion durable des forêts que pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, la trame dont dépend leur survie.

## **4.4 Gestion des forêts communautaires**

### **4.4.1 Comités de gestion**

Tous les répondants ont affirmé que leur organisation est administrée par un comité qui en assure la gestion pour la communauté. Toutefois, pour 94% d'entre eux, la qualité de gestion avait besoin d'être améliorée. Parmi les domaines nécessitant une amélioration pour un meilleur fonctionnement des comités de gestion, on peut citer : le suivi des actions, la gestion des ressources humaines, la transparence dans la gestion, la tenue des pièces comptables, la prévention et la gestion des conflits, le respect de PSG, la recherche de financements et des marchés. La gestion approximative dont feraient montre la plupart des comités constitue une faiblesse de la part des communautés et est une conséquence du manque d'expertise en la matière, au point qu'un nombre important de communautés locales ne disposeraient pas de compte ouvert dans une institution financière. Dans certains cas, les fonds de la communauté reposeraient dans un compte personnel du promoteur ou d'une élite, ce qui entraînerait parfois un manque de transparence dans leur gestion. En outre, le doute sur la qualité de gestion de certains responsables de comités a été la source de nombreux conflits au sein des communautés, entraînant parfois une recomposition partielle ou totale de certains bureaux directeurs reconnus coupables de rétention de l'information ou de malversation financière. C'est le cas par exemple de la forêt communautaire FOREST.COM : il se pose ici un problème de bonne gouvernance à l'échelle communautaire et d'éthique démocratique où, de plus en plus de villageois expriment leur intérêt à être informés de la gestion des ressources issues de leur FC et leur désir de participer à cette gestion.

Étant donné l'importance des coûts liés à cette étape de la procédure d'attribution des FC, et compte tenu du manque de moyens avérés chez les populations villageoises, former des membres de ces communautés contribuerait fortement à réduire l'asphyxie financière à



laquelle sont parfois contraintes les communautés et participerait à leur appropriation du processus. Les ONG expérimentées et le MINFOF assureraient convenablement cette formation au cas où l'intérêt général prendrait le pas sur les intérêts particuliers.

#### **4.4.2 Mise en œuvre des plans simples de gestion**

De l'avis des OP interviewées, la mise en œuvre des PSG ne se fait pas sans difficultés. Au nombre de celles-ci figurent : des problèmes d'ordre technique et financier, les difficultés à obtenir la signature de la convention, l'incompréhension entre membres d'une même communauté, la malhonnêteté de certains partenaires, l'adaptation difficile au nouvel environnement de travail, l'obligation de renouveler les documents de la FC au début de chaque année, la rareté de partenaires fiables, la difficulté d'extraction du bois et son transport, la phobie de mauvais partenaires, l'exploitation des avivés uniquement et la tendance à l'écrémage. Si elles sont nombreuses, ces difficultés ne sont pour autant pas insurmontables d'où, la détermination manifeste des populations à mettre en valeur la FC attribuée.

#### **4.4.3 Types d'exploitation, partenariats et conflits**

De l'avis des organisations paysannes, l'exploitation artisanale offre de nombreux avantages. Elle leur permet de prendre en main la gestion de la forêt et de ses ressources. L'exploitation artisanale exclusive des FC est d'introduction récente au Cameroun<sup>14</sup>. Son impact sur le niveau de vie des populations est perceptible au fait que plus de la moitié des répondants sont d'accord avec les dispositions qui l'accompagnent. Les communautés livrent ainsi des avivés aux opérateurs économiques (Compagnies forestières, revendeurs et autres intermédiaires). Ces derniers, pour leur part, accordent des prêts aux communautés pour l'acquisition d'équipements modernes : tronçonneuses, gruminettes et lucas-mill. Grâce à ces équipements qui sont de véritables industries mobiles, les communautés sont capables de livrer des avivés de bonne qualité, ce qui évite des retouches supplémentaires. Ces activités génèrent des emplois et une certaine expertise notamment dans la

---

<sup>14</sup>Décision ministérielle n°1985/D/MINEF/SG/DF/CFC du 26 juin 2002 fixant les modalités d'exploitation en régie dans le cadre de la mise en œuvre des plans simples de gestion des forêts communautaires.

transformation du bois au sein des communautés. La raison principale évoquée étant l'engagement progressif des personnes issues des communautés dans toutes les activités se déroulant dans la FC. Il se dégage ici un triple impact du mode d'exploitation artisanale. Premièrement, un impact individuel : l'exploitation artisanale des ressources de la FC nécessite le recrutement des personnes, la priorité étant accordée aux membres de la communauté. Deuxièmement, une partie des bénéfices provenant des différentes activités se déroulant dans la FC est partagée entre les membres de la communauté. Troisièmement, les œuvres sociales telles que la construction ou la rénovation des écoles, des cases de santé, profitent à l'ensemble de la communauté. De l'avis des organisations paysannes, la vie rurale autour de la FC se trouve améliorée lorsque l'exploitation de celle-ci se fait de manière artisanale.

Au nombre des bénéfices d'une exploitation artisanale des FC, les répondants ont aussi évoqué le développement d'activités parallèles – cultures de rente, espèces fruitières, chasse animalière, pisciculture, apiculture - auxquelles se livrent les populations. Ces activités sont consécutives à la perception de la forêt par les communautés. En effet, puisque celles-ci participent à la gestion de la FC, elles développent un sentiment de propriétaires et deviennent plus conscientes des enjeux d'une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles. La récolte des produits forestiers non ligneux (fruits, racines, écorces, lianes, rotins, légumes, plantes médicinales, produits vivriers, produits de rentes, l'huile de karité, la chasse, la pêche) est une de ces activités parallèles. En outre, les revenus de la FC permettent l'émergence de projets connexes au nombre desquels : l'acquisition d'équipements d'abattage et de sciage, la mise sur pied d'économats, l'apiculture, la régénération, les vergers, l'élevage, l'ouverture de centres de formation, la pisciculture, la sylviculture, la construction de cases communautaires, l'amélioration des habitations, les cultures de rente, l'agroforesterie, l'écotourisme, les dépôts de vente de bois et autres produits forestiers. La grande majorité de ces projets se développent également grâce aux redevances versées aux communautés par l'État.

L'engouement pour l'exploitation artisanale exclusive des FC tient aussi du fait que les organisations paysannes avaient souvent été victimes des abus des compagnies forestières lorsque celles-ci exploitaient directement les ressources de la forêt communautaire. Par

exemple, certaines compagnies déclaraient issu des FC le bois qu'elles avaient pourtant extrait de leur propre forêt d'exploitation. De plus, nombre de compagnies forestières ne respectaient pas toujours leurs engagements et surtout n'observaient pas les PSG approuvés par l'État. Ceci permet de comprendre aujourd'hui le point de vue des organisations paysannes qui trouvent nécessaires de conclure des contrats légaux avec les opérateurs économiques et d'en respecter les clauses.

Toutefois, l'exploitation artisanale rencontre au Cameroun plusieurs difficultés, au nombre desquelles figurent la malhonnêteté et le non-respect des contrats par les partenaires, le non-paiement des factures à temps aux communautés, la tendance à l'écémage, la défaillance des partenaires et l'exploitation abusive de la FC. Il est donc important que les autorités interviennent rapidement lorsque surviennent des litiges entre les comités de gestion des FC et les partenaires. Les comités de gestion devraient aussi faire montre de rigueur lorsque des défaillances sont constatées, surtout quand celles-ci concernent les membres de la communauté engagés comme partenaires pour une activité précise. Les nombreuses opportunités découlant de la gestion artisanale des FC démontrent à suffisance donc les avantages de cette activité. Il importe dès lors que cette gestion soit mieux structurée pour en développer d'autres.

Au Mali et au Niger, des forêts ont été attribuées à certaines communautés villageoises riveraines pour une gestion locale (Babin et al. 1999). Dans ce transfert contractuel de gestion, les limites de chaque forêt villageoise mise sous aménagement ainsi que le quota annuel de bois-énergie exploitable par les villageois ont été bien définis. Le bois a été commercialisé à travers des marchés ruraux du bois-énergie, et deux ans après la fin du projet les marchés sont toujours florissants. Ceci témoigne de l'impact durable d'une bonne exploitation des FC. Ces exemples et la présente étude pourraient renforcer la détermination des communautés attributaires et celles candidates à l'attribution des FC, à pérenniser l'exploitation de leur forêt et en tirer pleinement profit.

Pour consolider les acquis et effectuer d'autres avancées, il importe pour les différents acteurs, de développer des techniques et indices de mesure quantitative et qualitative, afin de contrôler et d'évaluer (y compris les évaluations participatives) les projets déjà mis en route; de comparer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ; de guider la gestion

des forêts communautaires et d'évaluer les progrès réalisés en vue de la pérennité des projets. Une franche collaboration initiée et établie entre ces acteurs serait un atout supplémentaire pour dissiper complètement le moindre souci qui serait lié à l'introduction de la foresterie communautaire au Cameroun.

Différents canaux sont mis à contribution pour régler les conflits entre les organisations paysannes dans la gestion des FC : les lois coutumières, les autorités judiciaires, les autorités administratives locales, le MINFOF, une sensibilisation permanente des membres, la rupture de contrats, le règlement à l'amiable et les campagnes anti-élites. Il apparaît cependant que, lorsqu'ils naissent au sein de communauté, les conflits sont généralement réglés par les communautés elles-mêmes, alors que l'arbitrage de l'autorité établie est souvent requis lorsqu'une autre entité est impliquée. Nous avons observé que dans l'ensemble, le nombre et la nature des conflits autour des FC demeurent une faiblesse qui doit être surmontée, afin de permettre aux populations de tirer le meilleur avantage de la mise en valeur des FC.

## **4.5 Impact des forêts communautaires sur le niveau de vie des populations**

### **4.5.1 Sur le plan socio-économique**

À la question « Depuis le début de l'exploitation de la forêt percevez-vous un changement des conditions de vie au sein de la communauté ? », la majorité des communautés ont répondu par l'affirmative. En plus de l'acquisition des équipements de bien être et d'infrastructures sociales et communautaires évoquée par la majorité des répondants, l'introduction de la foresterie communautaire au Cameroun est considérée comme une source importante, génératrice d'emplois au sein des communautés villageoises. Hommes, femmes et jeunes sont engagés dans diverses tâches de l'exploitation des ressources de la forêt attribuée à la communauté. Djeumo, (2001) précise que les forêts communautaires sont un champ incontestable mettant à la disposition des populations rurales des mécanismes générateurs de revenus pour un développement socio-économique équitable.

Femmes, jeunes et paysans pauvres se procurent des produits forestiers pour leur autoconsommation et pour des revenus complémentaires : les budgets des ménages, des produits de consommation courante, les frais de scolarité, l'habillement, la santé, etc.

Les populations rurales pauvres estiment que les possibilités d'amélioration de leurs conditions de vie proviendraient justement de la création d'emplois, du désenclavement, de l'accès à l'instruction et à l'information, de la stabilité des prix des denrées alimentaires et de l'accès aux soins médicaux, à l'eau potable et au crédit.

Les FC étant considérées comme un outil de réduction de la pauvreté et de développement local, les résultats de cette étude pourraient être utiles à tous les acteurs de la foresterie communautaire au Cameroun et ailleurs dans le monde, notamment :

- Les communautés locales ;
- L'Administration en charge des forêts ;
- Les ONG et projets de développement ;
- La communauté scientifique.

#### **4.5.2 Sur le plan technique**

Si plus de 90% des répondants ont affirmé avoir rencontré des difficultés dans la mise en oeuvre de leur PSG à cause entre autres du manque d'expertise technique, il n'en demeure pas moins, selon les mêmes répondants, que l'exploitation forestière, impliquant les communautés, a permis à des membres d'acquérir des compétences dans les opérations forestières (inventaire, aménagement, récolte de bois...) et l'utilisation d'outils et d'équipements. Minef, (2003) rapporte que, dans les communautés où l'approche participative a été relativement bien menée, certains membres de la communauté ont acquis des compétences principalement dans le domaine des techniques forestières. Le caractère contributif des séances de formation et de renforcement des capacités organisées au profit des communautés par des projets de développement ou des ONG a été fort apprécié des bénéficiaires. Ces formations ont contribué à aider les communautés attributaires à voir les FC sous l'angle d'outil de développement.

Cependant, des difficultés persistent; c'est le cas par exemple du transport du bois débité par tête d'homme vers le bord de la route, ou de la transformation du bois d'œuvre par les communautés ne disposant pas de Lucas-Mill. Aussi, certains répondants ont-ils suggéré en réponse à la question : « Que devrait faire le partenaire pour satisfaire au mieux la communauté ? », le renforcement des capacités techniques pour utiliser les outils de production (Lucas mill), l'appui technique pour la gestion des revenus et la réalisation de projets sociaux.

La promotion de méthodes participatives souples et adaptées aux diverses situations pour l'identification des problèmes et la conception des projets serait un signal fort visant à atténuer les difficultés.

Cette note positive de la gestion des ressources naturelles sur le plan technique conduit à la partie suivante de notre analyse, qui cherche à connaître le poids, l'importance et la valeur de l'impact de la gestion des FC sur le niveau de vie des populations locales.

#### **4.6 Récapitulatif des résultats de l'enquête réalisée au Cameroun en 2006**

Les résultats de notre étude ont fait l'objet d'une synthèse (Tableau 4.1) qui résume les principales parties. Les axes de l'enquête ont été présentés par critères et les indicateurs constituent les éléments mesurés ; les mesures sont les résultats obtenus ; enfin, l'interprétation permet d'identifier les Forces et les Faiblesses ainsi que les Opportunités et les Menaces du projet national de gestion des forêts communautaires. Ainsi, 94% des répondants ont déclaré que la qualité de gestion avait besoin d'être améliorée et 97% d'entre eux ont exprimé un besoin de formation des communautés. Ces deux indicateurs sont des faiblesses intrinsèquement. Toutefois, dans la mesure où ils sont évoqués par les communautés elles-mêmes, ils deviennent objet de constat, une opportunité au même titre que l'instauration de l'exploitation artisanale exclusive des FC, les partenariats et les changements de conditions de vie des populations villageoises. Par contre, la durée d'attribution des FC jugée trop longue par la majorité des répondants ainsi que les coûts élevés investis constituent plutôt des sources de menace pour l'évolution du projet. Les communautés ainsi que les autres acteurs du secteur pourraient s'en inspirer pour créer des

plans d'action et mettre en place des stratégies, afin de poursuivre les opportunités qui permettent l'utilisation des forces; surmonter les faiblesses en utilisant ces opportunités; identifier les possibilités d'utiliser les forces pour neutraliser les menaces et préparer un plan pour minimiser les faiblesses et éviter les menaces incontournables.

**Tableau 4.1** Récapitulatif des résultats de l'enquête réalisée au Cameroun en 2006

Critères	Indicateurs	Mesure	Interprétation
<b>Contraintes</b>			
	<i>Durée</i>	Moyenne de 3 ans	Menace
	<i>Coûts</i>	> 20 millions FCFA dans 50% des cas	Menace
	<i>Niveau d'appropriation</i>		
	<i>Connaissance</i>	59% pas connaissance des pièces à fournir	Faiblesse
	<i>Gestion</i>	94% indiquent un besoin d'amélioration	Opportunité
	<i>Mise en œuvre des PSG</i>		
	<i>Formation</i>	97% jugent une formation nécessaire	Opportunité
	<i>Difficultés</i>	d'ordre technique dans 75% des cas et problème de malhonnêteté dans 17% des cas	Faiblesse
	<i>Conflits</i>	Tous ont rencontré des difficultés résultant de conflits  43% ont connu des conflits internes	Faiblesse
<b>Niveau de vie</b>			
	<i>Artisanale/industrielle</i>	68% considèrent que ça permet d'améliorer le niveau de vie	Opportunité
	<i>Partenariats</i>	100% d'accord avec la signature et le respect de contrats  61% des cas il y a non respect	Opportunité  Menace
	<i>Changement des conditions</i>	des Changements perceptibles dans 75% des cas	Opportunité



## **Conclusion**

Cette étude a permis aux communautés villageoises de donner leur avis sur l'impact de la gestion des forêts communautaires sur leurs conditions de vie. En effet, l'avis des communautés touchées par le programme des forêts communautaires s'inscrit dans la gestion participative que la dernière réforme forestière au Cameroun a mise sur pied.

L'étude a montré que les coûts et la durée d'acquisition des FC restent élevés pour les OP. Cependant, de l'avis des répondants, de nombreux avantages liés aux FC sont perceptibles avec le mode de gestion des comités et l'introduction du type d'exploitation artisanale.

Toutefois, les communautés souhaitent bénéficier d'un encadrement accru, d'un soutien technique et financier adéquat qui leur permettent une bien meilleure appropriation des procédures d'acquisition des FC et des techniques de mise en valeur des PSG et aussi des moyens financiers suffisants pour exploiter les forêts attribuées.

En outre, cette enquête a fait ressortir l'intérêt marqué des communautés pour la gestion des ressources naturelles, leur sens d'organisation, leur empressement pour obtenir l'expertise nécessaire; autant de facteurs qui augurent de jours meilleurs pour ce secteur dans le contexte camerounais.

La présente étude ne couvre pas tout et n'est pas l'absolue vérité. Elle amène à s'interroger sur certains thèmes qui pourraient être approfondis dans des études ultérieures, tels que l'impact écologique des FC; les produits forestiers non ligneux comme une alternative à la matière ligneuse; l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation participatif adapté au contexte camerounais et susceptible d'aider à améliorer les actions, à justifier et proposer en cas de besoin, des nouvelles orientations stratégiques du projet.

## Bibliographie

- Abbot, J.I.O., Thomas, D.H.L., Gardner, A.A., Neba, S.E., Khen, M.W. 2001. *Understanding the links between conservation and development in the Bamenda Highlands, Cameroon*. World Development 29: 1115-1136.
- Annuaire Statistique du Cameroun. 2006. Institut National de la Statistique. (<http://www.statistics-cameroon.org/>)
- Anonyme 1. 1994. "Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche." MINEF, Cameroun.
- Babin D., Bertrand, A., Nasi, R. 1999. *L'adaptation de l'aménagement forestier à des situations diverses*. Bois et forêts des tropiques N° 261.
- Badola, R. 2000. *Les communautés et les airs protégés en Inde*. <http://www.fao.org/docrep/x3030f/x3030f05.htm>.
- Bojang, F. 2000. Rapport général de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique. pp5-16 dans : FAO (2000). La gestion participative : une stratégie pour une gestion durable des forêts d'Afrique. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, 26-30 avril 1999, Banjul, Gambie. FAO, Rome.
- Brown, D. et Schreckenber, K. 2001. *Foresterie communautaire : relever le défi camerounais*. Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. ODI. London, UK.
- Brown, D. 1999. *Principes et pratique de cogestion forestière : témoignages d'Afrique de l'ouest*. Dossier N°2 de l'Union européenne sur la Foresterie tropicale, ODI, Londres.
- Burdge, R.J. 2004. *The concepts, process and methods of social impact assessment*. Social Ecology Press, Middleton, Wisconsin.
- Cameroun Tribune. 2006. *Gestion des forêts : Rendez-vous de Bata*. [http://www.camercontact.com/ecopo.php?subaction=showfull&id=1162198067&archive=&start\\_from=&ucat=1&](http://www.camercontact.com/ecopo.php?subaction=showfull&id=1162198067&archive=&start_from=&ucat=1&).
- Cameroun Tribune. 2007. *Cameroun: Les bons points de l'économie nationale*. <http://fr.allafrica.com/stories/200703160693.html>.
- CED. 2002. *Centre Forêts communautaires, le droit de préemption, option pour le développement local durable*. Journal Bubinga.
- CED. 2004. *Il faut recadrer la gestion des forêts*. Journal Bubinga.
- CED. 2006. Atelier conjoint RFC – CED. *La foresterie communautaire à la croisée des chemins : quel rôle pour la société civile au Cameroun ?* Déclaration finale.
- CNUED, 1992. *LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT*. Droits d'auteur © Nations Unies 2002. Préparé en français par la Section de la technologie de l'information du Département de l'information  
Commentaires et suggestions: [Leticia Silverio-Ruffing](#)
- Cernea, N.M. 1985. *Putting peoples first: Sociological variables in rural development*, Oxford University Press. 1er Edition.
- Dakgna, A., Anyangwe C., Fomété T. 2002. *Marketing of forest product, investment and financial analysis in community forestry*. Report submitted for the CFDP.

- Danso, A.A., Reeb, D., Warner, K. 2000 Avant-propos. Dans : FAO 2000. *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, 26-30 avril 1999, Banjul, Gambie*. FAO, Rome.
- Deslauriers, J.-P. 1991. *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal, McGraw-Hill.
- Delvingt, W. 2001. *La forêt des hommes – Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. Les Presses Agronomiques de Gembloux.
- Djeumo, A. 2001. "Le développement de la foresterie communautaire au Cameroun : Genèse, situation actuelle et contraintes". Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. ODI. London, UK.
- Diarra, A. 1999. "Étude d'un modèle d'aménagement des forêts naturelles en zone soudano-sahélienne au Burkina Faso". Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Dkamela, G.P., et Oyono, P.R. 2003. *Pouvoir, argent et recomposition sociale chez les peuples forestiers d'Afrique centrale : Le cas des pygmées Baka de l'Est-Cameroun*. Africa LVIII (4)
- Egbe, S. 1998. *Forest tenure and access to forest resources in Cameroon : an overview*. Forest Participation Series No. 6, IIED, Londres.
- Erdmann, T.K. 2003. *The potential contribution of community forestry to sustainable forest management and biodiversity conservation in the Dja-Odzala-Minkebe Landscape*. Rapport d'étude, Washington D.C. WWF.
- Etoungou, P. 2003. *Decentralization viewed from inside. The implementation of community forest in East-Cameroon*. Document 12, série sur la gouvernance environnementale en Afrique, Washington, D.C. Institut des ressources mondiales.
- Fambon, S. 2005. *Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus au Cameroun*. Revue d'Économie du Développement, 1 : 91-122.
- FAO. 1978. *Le rôle des forêts dans le développement des collectivités locales*. Étude FAO: Forêts 7. FAO, Rome.
- FAO. 1995. *Foresterie communautaire - Le diagnostic rapide*. Vol. 3. Rome FAO ISBN 1020-3141.
- FAO. 2000. *Global Forest Resources Assessment, chapitre 15 : Afrique Centrale*
- Faure, J.J. 1989. *Le Cameroun et ses forêts 1ere partie : le cadre naturel*. Revue forestière Français XLI, 6p.
- Fomété, T. et Vermaat, J. 2001. "Foresterie communautaire et soulagement de la pauvreté au Cameroun". Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. ODI. London, UK.
- Fomété, T. 2001. *La fiscalité forestière et l'implication des communautés locales à la gestion forestière au Cameroun*. Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. DFIG. Londres, UK.
- Fortmann, L. 1984. *The tree tenure factor in agroforestry with particular reference to Africa*. Agroforestry Systems, 2: 231-248.
- Gaubert, P., Papes, M., Peterson, A.T. 2006. *Natural history collections and the conservation of poorly known taxa: Ecological niche modelling in central African rainforest genets (Genetta spp)*. Biological conservation 130: 106-117.
- Glaser, B.G. et Strauss, L.A. 1967. *The discovery of grounded theory : Strategies for qualitative research*. New York, NY: Aldin Publishing Co.
- Greenpeace. 2007. *Réforme du secteur forestier : Échec au Cameroun, pillage annoncé en RDC*.

- <http://www.greenpeace.org/raw/content/france/press/reports/reforme-secteur-forestier-echec-au-cameroun.pdf>
- Gweth, N.P., Dupry, J., Matip, O., Fombutu, A.F., Kalngui, E. 2001. Ressources minérales du Cameroun : notice explicative des ressources minérales du Cameroun sur un fond géologique. MINMEE.
- Hobley, M. 1996. Participatory forestry: the process of change in India and Nepal. Rural Development Forestry Study Guide No. 3. Rural Development Forestry Network. Overseas Development Institute Londres.
- Karsenty, A. 2002. Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales - L'état du débat et les perspectives en Afrique.
- Karsenty, A. 2006. Enjeux méconnus de l'économie du bois. Le monde diplomatique, mensuel, Édition de juillet.
- Kaszap, M. 2004. Traitement et Analyse de données qualitatives avec logiciels. Notes de cours EDC-66084. Département d'étude de l'enseignement et de l'apprentissage. Faculté des sciences de l'éducation. Université Laval. Hiver.
- Kemajou, S.J. 2003. "La durabilité sociale dans la gestion communautaire des ressources forestières : Le cas du Cameroun". CFDP/OPED. Yaoundé Cameroun.
- Klooster, D. et Masera, O. 2000. Community forest management in Mexico : Carbon mitigation and biodiversity conservation through rural development. Global environmental change.
- Kotto-Same, J., Woomer, P.L., Moukam, A., Zapfack, L. 1997. Carbon dynamics in slash and burn agriculture and land use alternatives of the humid forest zone in Cameroon. Agriculture, Ecosystems and environment 65, 245-256.
- Les Publications du Québec. 1992. Connaître ses clients et leurs besoins : Guide pratique d'analyse de besoins.
- L'Écuyer, R. 1990. Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Les Presses de l'Université du Québec.
- Lescuyer, G., Emerit, A., Essiane Mendoula, E., Junior She, J.J. 2001. L'implication des communautés dans l'aménagement de la forêt : une expérience en grandeur nature dans la forêt du Sud-Cameroun
- Lescuyer, G. 2003. L'implication des communautés rurales dans la gestion des ressources forestières.
- Malleson, R. 2001. Perspectives et contraintes en matière de gestion communautaire : Conclusions d'études effectuées dans la forêt de Korup, dans la province du sud-ouest, au Cameroun. Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. DFID/ODI. Londres, UK.
- Mengue, M.C. et Waub, J.-P. 2005. Évaluation des impacts socio-économiques : cas d'unité forestière d'aménagement de la compagnie forestière Leroy-gabon. La revue en sciences de l'environnement Vertigo, vol. 6 n° 2.
- Minef. 1998. Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Ministère de l'Environnement et des Forêts. Édition clé. Yaoundé, Cameroun
- Minef. 2003. État des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun. Cellule de foresterie communautaire. Ministère de l'environnement et des forêts. Cameroun.
- Minfop. 2006. Rapport État des lieux des forêts communautaires au Cameroun. Ministère des forêts et de la faune. Cameroun

- MP. 1999. Manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires.
- Munakwa, E., Tadoum, M., Sama, J. 2002. Le rôle du MINEF dans la foresterie communautaire. Projet de développement de la foresterie communautaire.
- Ngono, M. 2005. Les enseignants du secondaire technique face à la formation aux technologies de l'information et de la communication au Cameroun. Université Laval.
- Njig, N. 1999. Rapport national sur le secteur forestier (ONADEF). République du Cameroun.
- Nolte, C. Tiki-Manga, T. Badjel-Badjel, S. Gockowski, J. Hauser, S. Weise, S.F. 2003. Effects of Calliandra planting pattern on biomass production and nutrient accumulation in planted fallows of southern Cameroon. *Forest Ecology and Management*, 179: 535-545.
- Ohenjo, N., Willis, R., Jackson, D., Nettleton, C., Good, K., Mugarura, B. 2006. Health of Indigenous people in Africa. *Indigenous Health 3. People and forests* FAO participatory forestry publications. FAO 2006.
- Oyono, P.R. 2004. One step forward, two steps back? Paradoxes of natural resources management decentralization in Cameroon. *Journal of Modern African Studies*. Cambridge University Press.
- Oyono, P.R., Diaw, M.C., Sangkwa, F. 2006. Réformes forestières, Dévolution et Décentralisation : Une analyse institutionnelle et téléologique de la mise en œuvre des Forêts communautaires au Cameroun.
- Oyono, P.R. 2002. Les usages culturels de la forêt au Sud-Cameroun : rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme.
- Oyono, P.R. 2005. Green Gold and Black Gold in Southern Cameroon. *Natural Resources for local Governance, Justice and Sustainability*. Document de recherche sur les politiques, Washington, D.C., Institut des Ressources Mondiales, sous presse.
- Patton, M. Q. 1990. *Qualitative Evaluation and Research Methods* (2nd ed.). Newbury Park, CA: Sage Publications, Inc.
- Poffenberger. 2000. *Communities and forest management in south Asia*. IUCN, Gland.
- Primack, R.D., Bray, H., Galletti, Ponciano, I. 1998. *Timber, Tourists and Temples: Conservation and Development in the Maya Forest of Belize, Guatemala and Mexico*. Island Press, Washington, D.C.
- RIDDAC. 2006. Glossaire : Entrée Forêts communautaires. Réseau d'Information pour le Développement Durable en Afrique Centrale.
- Smith, J. et Scherr, S.J. 2003. Capturing the value of forest carbon for local livelihoods. *World development*.
- Sobze, J.M. 2003. Analysis of implication of forest policy reform on community forestry in Cameroon : Case study of Lomié.
- Socodevi. 2005. L'approche coopérative ou associative : un modèle flexible pour un développement forestier durable.
- Temgoua, L.F. 2005. Étude de la filière bois d'œuvre des forêts communautaires. Université de Dschang.
- Vabi, M.B. Brown, D. et Nkwinkwa, R. 2003. Foresterie communautaire au Cameroun : Levier de la réforme du secteur forestier dans la Sous-région de l'Afrique Centrale.
- Valois, P. 2002. *Microordinateur et analyse de données*, Québec : Faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval, 131 p.

- Vanclay, F. 2003. International principles for social impact assessment. Impact Assessment and Project Appraisal.
- Van der Maren, J.M. 1995. La distinction entre quantitatif et qualitatif. In Méthodes de recherche pour l'éducation. Québec, les presses de l'Université de Montréal. p. 82-88.
- Vermeulen, C. 1996. Forêts communautaires : Problématique de la délimitation des forêts communautaires en forêt dense humide, Sud-est Cameroun. Dans Réseau de foresterie pour le développement rural. ODI. London, UK.  
[www.tlfq.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/cameroun.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/cameroun.htm). Cameroun : République du Cameroun.
- Wells, M.P. 1995. Conservation de la biodiversité et aspirations au développement des populations locales : Nouvelles priorités des années 1990. Réseau foresterie pour le développement rural.
- Zigani, G. 2003. Gestion participative des forêts, moyen d'existence des populations et lutte contre la pauvreté: Expérience conduite dans la zone sud du Burkina Faso, par le projet aménagement des forêts naturelles. 12<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Québec City, Canada.

## Annexe1 : Questionnaire à l'intention des responsables des GIC/Associations bénéficiaires de FC

Communauté \_\_\_\_\_

GIC/Association \_\_\_\_\_

Nom de la FC \_\_\_\_\_

Nom de l'enquêté \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Date d'attribution \_\_\_\_\_

Date du début de l'exploitation \_\_\_\_\_

1) Combien de temps s'est écoulé entre la date de dépôt du dossier de demande de votre forêt communautaire (FC) et la date de son acquisition ?

\_\_\_\_\_

2) Comment avez-vous trouvé ce temps ? *Très long*  *Long*   
*Moyen*  *Court*  *Très court*

3) Étiez-vous au courant de toutes les pièces à fournir avant le dépôt du dossier ?  
*Oui*  *Non*

D'où avez-vous tiré cette information ? *MINFOF*  *ONG*

*Autres sources (à préciser)*  \_\_\_\_\_

4) Pensez-vous avoir été bien informés ? *Oui*  *Non*

Fort de votre expérience, que préconiserez-vous pour une meilleure information des communautés ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5) De quelle assistance avez-vous bénéficié dans la conception et le montage du PSG ? *ONG*  *Administration*  *Autre (à préciser)*

\_\_\_\_\_

6) Quels conseils donneriez-vous à une communauté qui aurait à élaborer un PSG ?

---

7) Êtes-vous d'accord avec la décision ministérielle instaurant exclusivement l'exploitation artisanale de FC ? *Tout à fait d'accord*  *D'accord*   
*Incertain*  *En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*

8) L'interdiction de l'exploitation industrielle des FC vise à protéger les communautés. *Tout à fait d'accord*  *D'accord*  *Incertain*   
*En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*

9) Il est important de signer un contrat légal quand la communauté fait exploiter sa forêt par un tiers. *Tout à fait d'accord*  *D'accord*   
*En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*  *Sans opinion*

10) Les clauses du contrat signé avec le partenaire doivent être scrupuleusement respectées par les deux parties. *Tout à fait d'accord*  *D'accord*   
*Incertain*  *En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*

11) Les clauses sont-elles respectées ? *Oui*  *Non*   
 Si non pourquoi ? \_\_\_\_\_

---



---



---

12) A combien estimez-vous les coûts globaux d'acquisition de la forêt ? *Moins de 1000000fcfa*  *De 1000000 à 1999995fcfa*  *De 2000000 à 2999995fcfa*   
*3000000fcfa et plus*

Êtes-vous d'accord avec l'énoncé ci-après ? La Cellule de la foresterie communautaire (CFC) assume parfaitement ses missions auprès des communautés. *Tout à fait d'accord*  *D'accord*  *Incertain*   
*En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*

Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer la qualité de son service ?

---



13) Depuis le début de l'exploitation de la forêt percevez-vous un changement des conditions de vie au sein de la communauté ? *Oui*  *Non*

Si *oui* qu'est-ce qui a changé? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si *non*, selon vous qu'est-ce qui fait problème ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

14) En dehors de la matière ligneuse quels autres produits mettez-vous en valeur ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

15) Avez-vous des projets sur les cultures de rente ? *Oui*  *Non*

Avez-vous des projets sur les espèces fruitières ? *Oui*  *Non*

Avez-vous des projets sur la chasse animalière ? *Oui*  *Non*

Avez-vous d'autres projets ? *Oui*  *Non*

Si *oui* lesquels ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Au moment du dépôt de demande de FC, la communauté avait-elle des projets qu'elle développerait avec les profits réalisés dans l'extraction du bois ?

*Oui*  *Non*  Si *oui* sont-ils réalisés ? *Oui*  *Non*

16) Travaillez-vous avec un partenaire ? *Oui*  *Non*

Si *oui* que devrait-il faire de plus pour satisfaire au mieux la communauté?

Quelle est la nature de ce partenariat ? ONG  Projet

Compagnie forestière  Autre (à préciser)  \_\_\_\_\_

Êtes-vous satisfait de ce partenariat ? *Oui*  *Non*

Que devrait faire le partenaire pour satisfaire au mieux la communauté ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

17) Des taxes d'exploitation de votre FC vous sont-elles imposées?

*Oui*  *Non*

18) La communauté perçoit-elle des redevances forestières ? *Oui*  *Non*

19) Injectez-vous ces redevances dans les projets de développement ?

*Oui*  *Non*  Citez-en un ou deux où ces redevances ont été injectées \_\_\_\_\_

20) La communauté dispose-t-elle d'un comité de gestion ? *Oui*  *Non*

Si oui comment est-il organisé ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si non comment sont gérées les activités de la FC ? \_\_\_\_\_

21) Y a-t-il des points dans sa gestion qui auraient besoin d'être améliorés ?

*Oui*  *Non*

Énumérez-en un ou deux \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

22) Êtes-vous en accord avec l'énoncé ci-après ? Le Plan simple de gestion est une des pièces essentielles du dossier d'attribution des FC. Concevoir et monter les PSG nécessite une formation préalable des communautés.

*Tout à fait d'accord*  *D'accord*  *En désaccord*

*Tout à fait en désaccord*  *Sans opinion*

Qui doit les former ? *Administration*  *ONG*  *Autre (préciser)*

\_\_\_\_\_

23) Avez-vous rencontré des difficultés dans sa mise en oeuvre? *Oui*  *Non*

De quelle nature ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

24) La communauté a-t-elle connu à un certain moment une situation de conflit?

*Oui*  *Non*

Si oui d'où venait-elle ? *Communauté*  *Élites*  *Partenaire*

*Autre (à préciser)*  \_\_\_\_\_

Comment a-elle été géré ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Cette situation de conflit a-t-elle eu des répercussions sur l'évolution du

projet ? *Oui*  *Non*

25) Quelles suggestions feriez-vous en vue de l'amélioration de la gestion des F C ?

Au niveau de

l'administration \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Des partenaires \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Des ONG \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Des Communautés \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Annexe2 : Questionnaire à l'intention aux responsables du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

1. Quel est le nombre total de FC attribuées à date ?

\_\_\_\_\_

2. Quelle en est la répartition par province ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3. Quel est le pourcentage des FC en activité?

\_\_\_\_\_

4. Donnez une ou deux raisons pour lesquelles certaines forêts communautaires (FC) ne sont pas en activité \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5. Combien y a-t-il de forêts réservées \_\_\_\_\_ de forêts en cours de réservation \_\_\_\_\_ Quel est en moyenne le taux de rejets ? \_\_\_\_\_

6. Quelles sont deux principales raisons pour lesquelles des dossiers d'attribution sont-ils souvent rejetés?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7. Quel organe ou organisme s'occupe de l'éducation des communautés sur les procédures d'attribution, à leurs droits et devoirs ?

\_\_\_\_\_

Énumérez trois pour lesquelles raisons l'exploitation industrielle des FC a été interdite

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Cette mesure a-t-elle été bénéfique pour les FC? *Oui* *Non* \*

\* Quand deux ou plusieurs choix de réponses vous sont proposés, cocher celle qui reflète le mieux votre opinion

8. Le MINFOF contrôle-t-il les activités menées dans les FC ? *Oui*  *Non*

9. si oui comment s'effectue ce contrôle ?

\_\_\_\_\_

Si non à quel organe échoit cette tâche? \_\_\_\_\_

Comment s'assure-t-on au MINFOF qu'elle soit bien effectuée? \_\_\_\_\_

10. Quels sont les différents acteurs intervenant dans les FC ? \_\_\_\_\_

11. De quel genre d'appui du MINFOF bénéficient les communautés qui éprouvent de sérieuses difficultés dans la mise valeur des FC?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

13. Que fait le MINFOF pour aider les communautés à affronter ces difficultés ?

\_\_\_\_\_

14. Les PSG sont-ils respectés dans la plupart des FC ? *Oui*  *Non*

15. Si non pourquoi ? \_\_\_\_\_

16. Quelles mesures s'appliquent en cas de non respect du PSG ?

\_\_\_\_\_

17. Quelles sont les dispositions prévues pour protéger les communautés en cas de conflit ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

18. Recevez-vous des plaintes au sujet des procédures d'attribution des forêts communautaires ? *Oui*  *Non*

19. Si oui de qui proviennent-elles ? *Des Communautés*  *Des Partenaires*

*Des ONG*  *Autres (à préciser)*  \_\_\_\_\_

20. Quelles sont les missions du comité d'analyse mis sur pied à la CFC ?

---



---

21. Le certificat annuel d'exploitation a-t-il permis de mettre fin aux fraudes et abus qui se pratiquaient avant ? Oui  Non

Si non pourquoi \_\_\_\_\_

---

22. Quelles sont les mesures prises par le MINFOF pour alléger les procédures d'acquisition des FC ? \_\_\_\_\_

---

23. Êtes-vous d'accord avec l'énoncé suivant ? Une révision du manuel des procédures actuel s'impose-t-elle? *Tout à d'accord*

*D'accord*  *En désaccord*  *Tout à fait en désaccord*

*Sans opinion*

24. Quelle cote attribueriez-vous aux progrès réalisés dans la foresterie communautaire au Cameroun ?

*Très satisfaisants*  *Satisfaisants*

*Insatisfaisants*  *Très insatisfaisants*

25. Quelles suggestions formulez-vous en vue de l'amélioration de la foresterie communautaire au Cameroun ? Au niveau de

l'administration \_\_\_\_\_

---



---

**Des communautés**

---



---

**Des partenaires**

---



---



---

### Annexe3 : Autorisation de stage au MINFOF

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie ----- MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIRECTION DES FORETS ----- N° <b>0808</b> /L/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SI/SD</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland ----- MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DEPARTMENT OF FORESTRY ----- Yaoundé, le <b>24 JUN 2005</b></p>
---	---

*Paul All m*

**Le Ministre**  
**A**  
**Monsieur TONYE Daniel**  
1312 Pavillon Moraud  
Université Laval  
G1K7P4 Québec (Qc), Canada  
Tél.(418) 656 7777  
Fax : (418) 656 5262

*F-V*

Objet : Demande de stage d'un étudiant

Monsieur,

Faisant suite à votre fax du 25/02/2005 au Directeur des Forêts par lequel vous sollicitez un stage dans mes services dans le cadre de vos études académiques,

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande est retenue. Toutefois, vous voudriez bien nous transmettre les documents administratifs issus des autorités académiques qui vous encadrent ; Vous supporterez, par ailleurs les frais de votre stage.

La Direction des Forêts vous apportera l'appui technique nécessaire à l'aboutissement de vos travaux de recherche. Par ailleurs, vous êtes tenu de remettre à ladite administration deux copies de votre mémoire.

Pour le Ministre  
des Forêts et de la Faune  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

*[Signature]*  
Dr. MADI Ali



## **Annexe4 : Lettre de rappel adressée aux agents du MINFOF**

Yaoundé, le 12 avril 2006

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu il y a deux semaines, un questionnaire dont l'objectif est de recueillir vos opinions afin d'analyser l'impact de la gestion des FC au Cameroun. Pour réaliser cette étude, nous avons sélectionné un échantillon parmi **le personnel du ministère des forêts et de la faune**. Vous en faites partie. A ce jour, quelques questionnaires complétés nous ont été retournés, ce qui est très encourageant. Toutefois, pour que cette étude soit valide et représentative, il s'avère important de recueillir le plus grand nombre de répondants. Votre opinion est très importante pour cette étude. Les résultats permettront de dresser un portrait réaliste de la situation et ainsi, de faire des propositions en vue d'une gestion durable des forêts et du relèvement effectif des conditions de vie des communautés. Nous faisons donc ce rappel à votre collaboration.

Si vous avez déjà complété et retourné ce questionnaire, nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre collaboration et nous vous demandons d'ignorer ce message. Sinon nous espérons que vous prendrez quelques minutes pour y répondre. Vous avez jusqu'au 28 avril 2006 pour compléter le questionnaire et le retourner.

Votre collaboration sera grandement appréciée

**Daniel, TONYE**

Étudiant - chercheur en sciences forestières

Initiateur du projet

Tél. (237) 204 2030



## **Annexe5 : Lettre de rappel adressée aux communautés**

Yaoundé, le 14 avril 2006

Monsieur, Madame,

Vous avez reçu il y a deux semaines, un questionnaire dont l'objectif est de recueillir vos opinions afin d'analyser l'impact de la gestion des FC au Cameroun. Pour réaliser cette étude, nous avons sélectionné un échantillon parmi **les forêts communautaires du Cameroun**. La votre en fait partie. A ce jour, une dizaine de questionnaires complétés nous a été retournée, ce qui est très encourageant. Toutefois, pour que cette étude soit valide et représentative, il s'avère important de recueillir le plus grand nombre de répondants. Votre opinion est très importante pour cette étude. Les résultats permettront de dresser un portrait réaliste de la situation et ainsi, de faire des propositions en vue d'une gestion durable des forêts et du relèvement effectif des conditions de vie des communautés. Nous faisons donc ce rappel à votre collaboration.

Si vous avez déjà complété et retourné ce questionnaire, nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre collaboration et nous vous demandons d'ignorer ce message. Sinon nous espérons que vous prendrez quelques minutes pour y répondre. Vous avez jusqu'au 28 avril 2006 pour compléter le questionnaire et le retourner.

Merci de votre collaboration

**Daniel, TONYE**

Étudiant - chercheur en sciences forestières

Initiateur du projet

Tél. (237) 223 9231/762 0494